

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ESSAI DE 3^{ÈME} CYCLE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE
(PROFIL INTERVENTION)

PAR
VANESSA COMTOIS

OBSERVATION DES COMPORTEMENTS D'ATTACHEMENT PÈRE-ENFANT
DURANT LES VISITES SUPERVISÉES

AOÛT 2013

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Cet essai de 3^e cycle a été dirigé par :

Colette Jourdan-Ionescu, directrice de recherche Université du Québec à Trois-Rivières

Jury d'évaluation de l'essai :

Colette Jourdan-Ionescu, Ph. D. Université du Québec à Trois-Rivières

Carl Lacharité, Ph. D. Université du Québec à Trois-Rivières

Marie-Christine Saint-Jacques, Ph. D. Université Laval

Sommaire

Certains parents, pour divers motifs tels que la maltraitance, la toxicomanie d'un parent ou une désunion parentale conflictuelle ne peuvent pas avoir de contact avec leur(s) enfant(s). Les services de Supervision des Droits d'Accès (SDA) du Québec offrent la possibilité à ces parents de passer du temps avec leur enfant. Cependant, les intervenants(es) sont souvent peu formés(es) et ne disposent que d'un nombre restreint d'outils pour faciliter leur travail. De plus, au Québec, la qualité de la relation entre chacun des parents et l'(les) enfant(s) constitue un des éléments sur lequel les juristes et les professionnels se basent pour déterminer les modalités de garde. Le présent essai vise, dans un premier temps, à développer un outil facilitant la prise de notes pour les intervenants durant les visites supervisées ainsi qu'une grille d'évaluation fournissant des indices globaux de la qualité de la relation père-enfant. Le second objectif est de tester l'outil lors de visites supervisées auprès de quatre dyades pères-enfants à la Maison de la famille Droit de Visite et Sortie (D.V.S) de Québec. Les résultats démontrent que l'instrument développé dans le cadre du présent essai pourrait être utilisé en contexte de supervision des droits d'accès, après avoir subi quelques améliorations. Cependant, le mandat actuel d'observation de ce service devrait éventuellement être bonifié par un mandat évaluatif ce qui faciliterait l'implantation d'un tel instrument dans ce milieu et l'élaboration d'interventions pour les familles.

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des tableaux.....	vi
<i>Remerciements</i>	vii
Introduction	1
Contexte théorique.....	4
Supervision des droits d'accès.....	5
Justification de la présence des services SDA	5
Définition du service.....	13
Historique du service	16
Objectifs de la supervision.....	17
Provenance des dossiers et profil de la clientèle.....	19
Bénéfices et risques liés au maintien du lien parent-enfant.....	21
Cadre des visites supervisées	24
Code d'éthique.....	26
La formation des intervenants.....	26
L'observation	27
La rédaction des rapports.....	28
Le plan de supervision	31
Attachement	33
La théorie de l'attachement.....	33
L'évolution de la place des pères comme figures d'attachement	36
Différences et similitudes entre les relations aux pères et aux mères.....	37
Évaluation de la qualité de la relation parent-enfant	40
Justification de la pertinence d'une grille d'observation des comportements d'attachement père-enfant en contexte de supervision des droits d'accès.....	51

Critères d'établissement des modalités de garde des enfants	51
Justification d'un outil pour les pères	52
Objectifs de l'essai	54
Variables considérées	54
Méthode.....	61
Mesures	62
Participants	64
Déroulement	68
Résultats	71
Premier objectif de recherche : Développement d'un instrument	72
Deuxième objectif : Expérimentation de l'instrument.....	75
Discussion.....	83
Premier objectif : Développement d'un instrument.....	84
Deuxième objectif : Expérimentation de l'instrument	90
Conclusion	100
Références.....	102
Appendice A. Questionnaire sociodémographique et de perception de la relation père-enfant (Comtois, 2012)	113
Appendice B. Questionnaire pour l'intervenant(e) (Comtois, 2012).....	116
Appendice C. Outil de prise de notes et Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant (Comtois, 2012).....	118

Liste des tableaux

Tableau

1	Principaux motifs de référence des dossiers de supervision des droits d'accès dans les organismes communautaires, en 2002, au Québec.....	21
2	Huit étapes de la Situation Étrangère.....	41
3	Comparaison des classifications entre l'étude d'Ainsworth et ses coll. (1978) et l'étude de van Ijzendoorn et ses coll. (1988)	44
4	Nombres de pères, mères et membres de la famille élargie étant parent visiteur dans un service de droits d'accès (SDA) pour les nouveaux dossiers de l'année 2011	53
5	Scores bruts des observateurs à la Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant	77
6	Kalpa de Krippendorff pour chacune des échelles de la Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant	78
7	Validation et justifications selon les trois psychologues cliniciennes	80
8	Évaluation des intervenantes SDA et justifications	82

Remerciements

Permettez-moi d'abord de remercier les personnes qui sont directement liées à cet essai. Un très grand merci à Colette Jourdan-Ionescu, ma directrice, pour son soutien, son appui, ses conseils, son écoute et sa grande disponibilité à toute heure du jour ou de la nuit pour répondre à mes nombreux courriels. Je vous en suis extrêmement reconnaissante. La réalisation de cet essai n'aurait pas été possible sans la collaboration de la Maison de la Famille D.V.S de Québec. Je tiens donc à remercier les intervenantes de ce milieu pour leur enthousiasme et leur disponibilité à participer au projet, ainsi que tous les participants. Je tiens également à remercier mes collègues Sarah-Claude Tourigny et Jean-Philippe Samson pour leur précieuse aide dans l'analyse de mes données ainsi que M. Michael Cantinotti, professeur au département de psychologie de l'UQTR pour son éclairage dans l'analyse statistique des données. Aussi, je remercie chaudement mon amie Vicky D'Astous et mon conjoint Stéphane Houle pour leur aide dans la correction et la mise en page.

Je souhaite remercier les psychologues et les intervenantes qui ont gentiment accepté de prendre de leur temps afin de jeter un œil à l'outil : Hélène Desharnais, Chantale Paradis, Valérie Boudreault, Véronique Gilbert, Laurence Royer-Mireault, Jacinthe Tourigny, Daniel Paquette, Karine Dubois-Comtois et Roxanne Vaes. Les commentaires et les pistes d'améliorations qu'ils m'ont fournis étaient tous pertinents et ont été pris en considération.

Je tiens également à remercier le Groupe de Recherche et d'Intervention sur l'Adaptation Psychosociale et Scolaire (GRIAPS) de l'Université du Québec à Trois-Rivières de m'avoir accordé la bourse de rédaction de l'édition 2012. Cette bourse m'a permis de me concentrer à temps plein cet été sur la réalisation de mon projet doctoral tout en me donnant la motivation nécessaire pour le terminer dans les délais prévus.

Introduction

Au Québec, c'est en 1988 que le premier service de supervision des droits d'accès (SDA) a vu le jour dans la région de la Capitale-Nationale (Ministère de la Justice, 2004). Il s'agit d'un service permettant à des parents – qui pour diverses raisons telles que la maltraitance, la toxicomanie d'un parent ou une désunion parentale conflictuelle n'ont pas librement accès à leur enfant – de leur rendre visite dans un environnement sécuritaire, supervisé par un(e) intervenant(e). Actuellement, il existe un manque de données récentes concernant le genre des parents utilisant le service. Cependant, une étude d'Abramovitch et ses collègues (1994) ainsi qu'un bref sondage réalisé dans le cadre de la présente étude permettent de croire qu'il y aurait une majorité de pères supervisés.

Le *Code civil du Québec* indique que la qualité du lien affectif entre un parent et son enfant est prise en considération lors des décisions quant à la garde légale. Dans la plupart des organismes, des rapports d'observation sont produits à la suite de ces visites supervisées. Poirier, Simard et Beaudry (1998) soulignent qu'il serait particulièrement utile de développer des outils d'observation facilitant le rôle des intervenants(es). Selon eux, ces outils permettraient aux intervenants(es) de faire une analyse plus rigoureuse et objective tout en aidant à distinguer les situations familiales adéquates des situations problématiques. Malheureusement, à ce jour, il n'existe pas d'outils spécifiques à ce contexte. L'auteure de cet essai, qui est impliquée professionnellement dans ce milieu

depuis près de trois ans, a été inspirée par ce manque d'outil et a initié une étude sur le sujet. Les objectifs de cet essai sont donc de développer un outil facilitant la prise de notes des intervenants(es) pendant une visite supervisée et une grille permettant de fournir des indices globaux quant à la qualité de la relation d'attachement et d'en faire l'expérimentation dans un milieu. Par souci de créer des instruments profitables à la majorité, les outils créés dans cette étude ont spécifiquement été conçus pour les pères.

Le premier chapitre présente le contexte théorique qui est divisé en trois sections : la supervision des droits d'accès, l'attachement père-enfant et la justification de la pertinence de créer une grille d'observation des comportements d'attachement père-enfant pour ce contexte précis. Par la suite, dans le deuxième chapitre, la méthode utilisée dans la présente étude est décrite. Dans le troisième chapitre, les résultats seront présentés puis, discutés dans le quatrième chapitre. Finalement, une conclusion vient compléter l'étude.

Chapitre 1

Contexte théorique

Supervision des droits d'accès

Ce chapitre présente d'abord certaines statistiques sur les familles québécoises permettant de constater leur évolution au cours des dernières années. Le service de supervision des droits d'accès (SDA) sera ensuite défini ainsi que son historique et les objectifs visés. La provenance des dossiers ainsi que le profil de la clientèle qui utilise ce service seront présentés. Les raisons pour lesquelles il est bénéfique ou non de conserver le lien parents-enfants seront ensuite discutées. Finalement, des aspects spécifiques tels que le cadre, le code d'éthique, la formation des intervenants(es), l'observation, la rédaction de rapports et les plans de supervision seront abordés.

Justification de la présence des services SDA

Au Québec, les services de droits d'accès, dépendamment des cas et des régions, peuvent être assurés par les services du Centre Jeunesse ou par les organismes communautaires. Le service de droit d'accès peut s'avérer justifié pour différents motifs (p. ex.,: négligence parentale, problématique de santé mentale d'un parent, dépendances et toxicomanie, violence conjugale ou familiale, reprise de contact après une longue période, aliénation parentale, etc.). Le présent essai doctoral portera principalement sur

l'utilisation des services de droits d'accès suite à une séparation ou un divorce conflictuel.

Bien qu'au Québec le nombre de divorces soit relativement stable depuis le milieu des années 1980, il demeure tout de même élevé (Institut de la Statistique du Québec, 2013). Ces désunions multiples et qui peuvent parfois être conflictuelles entraînent l'augmentation du besoin de visites supervisées. Avant toute chose, il est important de définir correctement le divorce, la séparation de corps (ou légale) et la séparation de fait. D'abord, le divorce concerne uniquement les gens mariés et met fin aux liens du mariage ainsi qu'à la vie commune. Ensuite, la séparation de corps (ou légale) concerne les gens mariés qui, pour diverses raisons, n'arrivent plus à faire vie commune. Toutefois, ce type de séparation ne met pas fin aux liens du mariage. Pour sa part, la séparation de fait peut survenir si le couple est marié, en union de fait ou uni civilement et entraînera des conséquences différentes en fonction du type d'union (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011). Commençons par quelques statistiques concernant l'évolution des situations des familles québécoises.

Statistiques sur les familles québécoises. Dans les faits, le Ministère de la Famille et des Aînés, dans son document *Un portrait statistique des familles au Québec* (2011), fournit plusieurs chiffres intéressants. En 1981, on dénombrait plus de 41 000 mariages au Québec alors qu'en 2008, seulement 22 000 mariages ont été célébrés. Quant aux divorces, on note que 51.9 % des mariages célébrés en 2005 risquent de se

terminer par un divorce. Au début des années 1970, c'était seulement 14.6 % des mariages qui se soldaient par un divorce.

Après plusieurs années de déclin, on note également, depuis 2002, une nette augmentation des naissances due en particulier aux naissances hors mariage (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011). En 2008, ce sont seulement 37 % des enfants qui naissent de parents mariés alors que la majorité (63 %) des enfants vient au monde d'une mère non mariée. La mère peut être célibataire, séparée, divorcée, veuve, vivant seule ou en union libre.

L'augmentation des divorces en plus de l'augmentation constante des naissances nous amène à constater que plusieurs de ces enfants auront à vivre le divorce ou la séparation du couple parental. Ambert (2009) rapporte qu'en 1998, au Canada, près de 36 200 enfants ont vécu le divorce de leurs parents. L'auteur soutient que cette tendance est actuellement maintenue. Cependant, ces chiffres ne tiennent pas compte des parents qui vivent en union libre. Une étude menée par Le Bourdais, Lapierre-Adamcyk et Pacault (2004) révèle que les enfants québécois dont les parents vivent en union libre ont trois fois plus de chances de vivre la séparation de leurs parents que ceux dont les parents sont mariés.

Il arrive que certains divorces ou séparations s'enlisent dans des conflits intenses et chroniques. Un divorce conflictuel se caractérise par des poursuites judiciaires

longues et coûteuses, une colère et une méfiance élevée envers l'ex-conjoint, une grande hostilité qui se manifeste souvent par des agressions verbales ou physiques et des difficultés majeures à communiquer concernant les soins, l'éducation et la garde des enfants. Ces litiges durent souvent plusieurs années après la séparation (Johnston & Roseby, 1997). Au Canada, on estime que c'est entre 10 % et 20 % des cas de divorces ou de séparations qui deviennent conflictuels et chroniques et qui nécessitent une intervention majeure de professionnels (Gilmour, 2004). Dans ces cas, il arrive également que les parents incluent, de manière directe ou indirecte, les enfants dans le conflit, ce qui les place dans une position délicate.

Conséquences des séparations parentales conflictuelles sur les enfants. La séparation parentale peut entraîner son lot de conséquences négatives pour l'enfant. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que le conflit relevant de la séparation parentale représente un facteur de stress majeur pour l'enfant (Jourdan-Ionescu, Ionescu, Bouteyre, Roth, Méthot et Vasile, 2011; Poussin & Martin-Lebrun, 2011; Jonhston & Roseby, 1997). De plus, les parents peuvent être tellement absorbés par ce conflit post-rupture que leur disponibilité émotionnelle et leur capacité à répondre aux besoins de leur enfant peuvent être diminuées (Jourdan-Ionescu & al., 2011). Dans de telles circonstances, la mise en place d'une coparentalité suite à la séparation peut parfois engendrer de nombreux conflits ou accroître ceux qui étaient déjà présents, auxquels les enfants peuvent assister ou dont ils peuvent ressentir les tensions. Dans de telles situations, plusieurs conséquences peuvent être observées chez les enfants notamment

l'apparition d'un conflit de loyauté, des signes d'aliénation parentale ou des impacts sur le développement normal de l'enfant.

Conflit de loyauté. En effet, les enfants dont les parents sont séparés sont plus susceptibles de vivre un conflit de loyauté. Selon Ducommun-Nagy (2006), la loyauté se définit comme une sorte de sentiment d'appartenance à une personne ou à un groupe. Devant un conflit parental, les enfants aux prises avec un conflit de loyauté peuvent donc vivre un fort sentiment de culpabilité en souhaitant demeurer loyaux à un des deux parents ou aux deux. L'auteur explique que ce genre de conflit vient du fait que l'enfant serait redevable aux deux parents et qu'il se sent dans l'obligation de faire un choix. Il peut même arriver que l'intensité du conflit parental amène l'enfant à vivre des « loyautés clivées » c'est-à-dire que chacun des parents l'empêche d'être loyal envers l'autre parent. Cela devient invivable pour l'enfant et peut l'amener à adopter des comportements autodestructeurs. Dans ce genre de situation, en plus d'empêcher une lueur de loyauté envers l'autre parent, l'enfant devient très souvent « parentifié » en servant à combler le vide que ressent son parent.

Aliénation parentale. L'aliénation parentale, qui est un phénomène relativement complexe, peut également être observée. Gardner (2006) explique que dans certaines situations parentales hautement conflictuelles, l'enfant peut s'allier à un parent, le plus souvent la mère et se mettre à rejeter son autre parent, le plus souvent le père, de manière irrévocable et sans aucune ambivalence en le dénigrant ouvertement, sans

raison justifiant un tel comportement de la part de l'enfant. Par contre, si l'enfant a réellement subi de mauvais traitements de la part du parent aliéné, cette hostilité exprimée par l'enfant devient justifiée. Selon Gardner (2006), les symptômes d'aliénation parentale résulteraient d'une combinaison de l'endoctrinement de l'enfant par le parent aliénant et de la contribution de l'enfant dans la diffamation du parent aliéné. L'aliénation parentale se mettrait en place progressivement dans le temps, passant d'une relation positive avec les deux parents au développement d'une affinité puis d'une alliance avec l'un d'eux pour finalement en arriver à un détachement complet de l'autre parent. Gardner (1998, 2006) estime, selon son expérience, qu'on retrouverait des symptômes importants de l'aliénation parentale dans 85 % à 90 % des séparations conflictuelles et des disputes concernant la garde des enfants. Il rapporte également que la majorité des parents aliénants seraient des mères. Selon lui, il n'est pas rare non plus que certains parents aliénants émettent de fausses allégations d'abus sexuels ou de mauvais traitements à l'encontre de l'autre parent afin de contribuer à l'éloignement et au détachement de l'enfant vis-à-vis de ce parent (Parlement du Canada, 1998). Cependant, Gardner (1998, 2006) invite les professionnels à la prudence en n'associant pas directement les fausses accusations au « syndrome d'aliénation parentale ».

Le syndrome d'aliénation parentale de Gardner a fait l'objet de nombreux débats : soit les gens adhèrent à la théorie de Gardner, soit ils la rejettent totalement. En effet, en raison du fait que Gardner a élaboré sa théorie sur sa propre expérience clinique, plusieurs lui reprochent son manque de validité empirique. De plus, pendant

une certaine période, les tribunaux auraient abusé de cette théorie pour résoudre des litiges entourant la garde d'enfant lors de divorces (Cloutier, 2006). Selon Dallam (1999), le syndrome d'aliénation parentale de Gardner est fondé sur des hypothèses sans fondement. Voici quelques exemples de postulats qui seraient erronés selon Dallam (1999). Gardner mentionne qu'en conflit sur la garde, il y aurait une épidémie d'accusations d'abus sexuel de la part des mères à l'endroit des pères. En fait, Dallam (1999) soulève, en se basant sur des statistiques, que ce type d'accusation est plutôt rare. Un autre postulat sur lequel Gardner fonde sa théorie propose que la majorité des accusations d'abus sexuel en contexte de litige sur la garde serait fausse. Toutefois, les recherches de Dallam (1999) suggèrent que, pour de 50% à 75% des cas, les accusations d'abus sexuel sont jugées valables. Finalement, Dallam (1999) conclue que les propos de Gardner sont fortement biaisés en faveur des présumés abuseurs et contre les femmes et les enfants. Sur le fait que malgré les différences d'opinions entre les auteurs, il ne faut pas négliger la possibilité qu'il y ait aliénation parentale dans les cas de séparations douloureuses.

Développement de l'enfant. Bien que ce ne soit pas le cas de tous les enfants, la séparation parentale peut entraîner diverses conséquences négatives chez l'enfant en fonction de son âge et de son niveau de développement (Poussin & Martin-Lebrun, 2011). Par exemple, au plan affectif, la séparation parentale alors que l'enfant n'a que quelques mois pourrait favoriser un renforcement de la relation avec la mère au détriment de la relation père-enfant. L'enfant plus vieux qui aurait de la difficulté à

s'adapter à la séparation de ses parents est plus susceptible de présenter des difficultés scolaires, des problèmes de comportements, des troubles affectifs intériorisés ainsi que des difficultés d'apprentissage. Les impacts de la séparation parentale sur les enfants et leur niveau d'adaptation à la situation dépendent également des proportions des facteurs de protection et des facteurs de risque présents autour de l'enfant, sa famille et son environnement (Jourdan-Ionescu & al., 2011). Johnston et Roseby (1997) précisent que les enfants vivant des conflits parentaux intenses et chroniques présenteraient souvent des signes de régression dans leur développement. Par exemple, un enfant dont la propreté était acquise pourrait recommencer à s'échapper dans son pantalon alors qu'un autre enfant pourrait régresser au niveau langagier.

Le nombre élevé de désunions parentales conflictuelles ainsi que les nombreuses conséquences pour l'enfant de telles situations justifient la présence des services SDA. Un tel service s'avère donc essentiel pour plusieurs familles afin de réduire au minimum les contacts entre les parents, réduisant ainsi les tensions, tout en permettant à l'enfant de garder contact avec son parent non-gardien. En effet, il a été démontré que le maintien et le développement de la relation entre le parent et son enfant après la séparation parentale jouent un rôle important pour l'adaptation de l'enfant à sa nouvelle situation de vie (Jourdan-Ionescu & al., 2011).

Définition du service

Dans plusieurs écrits, autant au Québec qu'au plan international, le maintien des interactions parent(s)-enfant(s) est favorisé. La Convention relative aux droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU, 1990) déclare à l'article 9.3 :

Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un des deux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Au Québec, l'article 4 de la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ, 2012) stipule que :

Toute décision prise en vertu de la présente loi doit tendre à maintenir l'enfant dans son milieu familial. [...] Lorsque, dans l'intérêt de l'enfant, le retour dans son milieu familial n'est pas possible, la décision doit tendre à lui assurer la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge de façon permanente.

Le Code civil et la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec vont également dans le même sens. Bien que les droits d'accès non supervisés et la garde partagée représentent des modalités fréquemment utilisées, la supervision des droits d'accès constitue une alternative qui peut également être utilisée pour favoriser le maintien des liens parent(s)-enfant(s) dans certains cas.

La notion de supervision de droits d'accès inclut principalement deux types de contacts supervisés entre un (des) parent(s) ou un(des) enfant(s) : les échanges de garde et les visites supervisées. Les échanges de garde permettent à(aux) l'enfant(s) de passer d'un milieu familial à l'autre, dans un environnement neutre et sécuritaire, par

l'intermédiaire d'un tiers (Guide relatif à l'organisation des services de supervision des droits d'accès – SDA, 2008). Les contacts supervisés peuvent également avoir lieu par un appel téléphonique ou par lettre. Les lettres envoyées par le parent supervisé sont lues afin d'assurer que son contenu n'est pas préjudiciable à l'enfant. Lors d'appels téléphoniques supervisés, un intervenant se trouve dans la même pièce que l'enfant et écoute la conversation. L'intervenant peut mettre fin à toute discussion qui ne va pas dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, pour les besoins du présent essai, seules les visites supervisées seront abordées. De plus, seulement les milieux communautaires québécois qui offrent ce service seront visés.

Strauss et Alda (1994) définissent une visite supervisée de la façon suivante : « Contact entre un parent et un ou plusieurs de ses enfants qui survient en présence d'une tierce personne » (p. 231, traduction libre). Le rapport des Centres Jeunesse de Montréal sur les visites supervisées (Tardif, Filion, Riendeau, Dumontet, Germain, Martimbault, Dupuy et Laframboise, 2000, p. 1) ajoute quelques précisions dans leur définition inspirée du code de déontologie de la Fédération des lieux d'accueil pour l'exercice des droits de visite en France :

La visite supervisée est une rencontre organisée dans un lieu d'accueil neutre et sécuritaire, en présence d'un tiers, entre un enfant ne vivant plus avec ses parents, ou l'un de ses parents, et le(s) parent (s) non gardien(s), ou toute autre personne titulaire d'un droit de visite.

Pour sa part, le Rapport du Comité interministériel sur les services de supervision des droits d'accès (2004) précise la notion de séparation et de divorce dans

sa définition : « Les services de supervision des droits d'accès (SDA) s'adressent à toutes situations où l'exercice d'un droit d'accès est interrompu, difficile ou trop conflictuel à la suite d'une séparation ou d'un divorce ». (p. 5). Les visites supervisées peuvent également permettre le maintien des liens de la fratrie ou avec des personnes significatives de l'entourage de l'enfant comme les grands-parents.

Blain-Lamoureux (2010), de l'Institut universitaire du Centre Jeunesse de Montréal, apporte la notion de « visites déterminées ». Dans ce type de visite, c'est le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) qui établit toutes les modalités des contacts parent(s)-enfant(s), entre autres la fréquence et la durée. Cependant, contrairement aux « visites supervisées », les « visites déterminées » se déroulent sans la supervision d'un tiers. Blain-Lamoureux (2010, p. 6) définit également la « visite médiatisée » comme étant une forme de supervision spécialisée qui vise un but thérapeutique, notamment le développement psychologique de l'enfant, sans toutefois être une psychothérapie.

Au cours de la visite, l'intervenant va interpréter sur le champ les comportements de l'enfant et du parent afin d'assurer une protection psychique à l'enfant et que les messages transmis du parent à l'enfant soient en tout temps clairs, adéquats et soignants pour l'enfant.

En Europe, on emploie généralement le terme « visite médiatisée » pour parler de supervision des droits d'accès. Boudarse et Dodelin (2011, p. 139) donnent la définition suivante :

La visite médiatisée est un dispositif autorisant la rencontre entre personnes, très souvent parent(s) et enfant(s), séparées par décision judiciaire, n'ayant pas le droit donc de se rencontrer en dehors d'un cadre dont les modalités et le fonctionnement sont garantis par des professionnels désignés.

Historique du service

Les services de supervision des droits d'accès (SDA) ont vu le jour aux États-Unis et au Canada vers la fin des années 1980 et le début des années 1990 (Straus & Alda, 1994). En 2001-2002, le service SDA est offert dans plusieurs provinces canadiennes. Cependant, on observe une grande variation de la fréquentation de ce service. Par exemple, en Ontario, environ 20 900 familles ont bénéficié du service alors qu'au Québec ce n'est que près de 1 650 familles. À Terre-Neuve et au Labrador, là où la population est moindre, on ne compte que 10 et 20 dossiers par année (Ministère de la Justice, 2004).

Au Québec, c'est en 1988 que le premier service de supervision des droits d'accès voit le jour à la Maison de la famille de Limoilou. Par la suite, d'autres organismes communautaires ont implanté le même service dans les différentes régions du Québec (Ministère de la Justice, 2004).

En 2002, le Comité interministériel sur les services de supervision des droits d'accès mène une enquête sur 35 des 39 organismes communautaires offrant le service de supervision des droits d'accès dans le but de faire le portrait de ces organismes, de dresser le profil de la clientèle qui utilise le service pour finalement formuler des

recommandations sur différents points. Plusieurs données importantes sont ressorties par rapport aux organismes offrant ce service. On note une implantation récente de ce service communautaire soit d'environ 44 % depuis moins de 5 ans. Parmi les organismes ayant participé à l'enquête, 80 % d'entre eux offrent deux services : échanges de garde et visites supervisées. L'enquête permet également de démontrer qu'il manque de services SDA dans plusieurs régions éloignées du Québec, dont la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cependant, plusieurs organismes communautaires sont intéressés à développer éventuellement le service.

Objectifs de la supervision

James et Gibson (1991) énoncent six objectifs spécifiques auxquels la supervision des droits d'accès tente de répondre. En premier lieu, il s'agit d'une occasion pour l'enfant et le parent de maintenir leur lien tout en prévenant toutes situations pouvant être stressantes ou bouleversantes pour l'enfant. Deuxièmement, le cadre de la supervision du contact assure au parent gardien que son (ses) enfant(s) est(sont) en sécurité. Troisièmement, le parent visiteur peut être en relation avec son (ses) enfant(s) tout en étant assuré qu'il ne sera pas accusé de mauvais traitements sur lui(eux) du fait que leurs interactions sont constamment surveillées. Quatrièmement, bien que la production des rapports de supervision présente certaines limites (qui seront discutées plus loin dans le présent essai), la qualité des interactions parent(s)-enfant(s) est documentée. Cinquièmement, le parent visiteur peut bénéficier de la rétroaction de

l'intervenant qui a supervisé la visite. Les auteurs ajoutent que cette rétroaction est habituellement filtrée par un travailleur social ou un thérapeute. Finalement, le cadre de la supervision permet un environnement sécurisant pour l'enfant et le parent qui reprennent contact après une longue période de séparation.

Il est possible de lire dans le Guide relatif à l'organisation des services de supervision des droits d'accès (Ministère de la Famille et des Aînés, 2008) que la supervision des droits d'accès a aussi pour objectif de permettre au parent qui n'a pas la garde légale de l'enfant de poursuivre l'exécution d'une certaine part de ses obligations parentales. De plus, les visites supervisées permettent à l'enfant d'être en contact avec ses deux parents et ainsi de se faire sa propre idée de chacun d'eux. Le contexte sécuritaire des supervisions permet également à l'enfant de ne pas se sentir dans le rôle d'otage du conflit parental.

Dans les cas où la protection de la jeunesse s'interroge sur les capacités des parents à prendre soin de leur(s) enfant(s) et à répondre à leurs besoins, les visites supervisées peuvent avoir pour objectif d'évaluer les capacités parentales. Deux objectifs plus spécifiques seront alors visés, soit d'observer les points forts et faibles des capacités parentales ainsi que d'évaluer le potentiel de développement des capacités parentales. Suite à ces évaluations, certaines décisions pourront être prises quant au maintien ou non de(s) l'enfant(s) dans son(leur) milieu familial (Rainville, 2006).

Provenance des dossiers et profil de la clientèle

Pearson et Thoennes (2000) ont mené une étude portant sur 676 dossiers de familles utilisant le service de supervision des droits d'accès entre 1994 et 1996 dans quatre organismes américains afin de dresser un profil des utilisateurs. Les références provenaient d'un jugement de la Cour dans 92 % des cas alors que les autres étaient des ententes volontaires. Le père visitait ses enfants dans 77 % des cas et la mère dans 22 % des cas. Les raisons d'utilisation du service sont variées. Cependant, le principal motif pour les mères est l'abus de substance alors que pour les pères, il s'agit d'allégations de violence conjugale. Pour 55 % des familles, il n'y avait qu'un enfant en visite (33 % deux enfants, 12 % trois ou plus). Les enfants étaient majoritairement en bas âge soit 31 % de moins de 3 ans et 33 % de 4 à 6 ans. Les auteurs ont également constaté que plusieurs familles rencontraient des problèmes financiers et qu'un nombre non négligeable d'enfants souffraient de troubles émotionnels ou physiques (14 %).

Abramovitch, Jenkins et Peterson-Baladi (1994) ont mené une enquête d'une année auprès des 14 organismes ontariens offrant le service des droits d'accès. Les auteurs ont exploré les rapports statistiques annuels fournis par les organismes. Ils ont également fait des entrevues avec les parents visiteurs et gardiens, les enfants, les intervenants et autres membres de l'équipe, les juristes. Dans leur échantillon (N=121), la majorité des références (38 %) provenait de l'avocat du parent visiteur; les autres références de l'avocat du parent gardien, du juge ou d'autres organismes. La

maltraitance de l'enfant, la violence conjugale, le manque de compétences parentales et les conflits chroniques entre les parents représentent les principaux motifs de référence. La majorité des parents visiteurs sont des pères alors que la majorité des parents gardiens sont des mères.

Le rapport du Comité interministériel de 2004 nous indique que leur enquête menée en 2002 révèle que 54 % des dossiers sont référés par les Centres Jeunesse, 42 % sont référés par la Cour Supérieure suite à un jugement, 3 % sont le fruit d'une entente commune entre les parents et seulement 1 % est référé par les maisons d'hébergement. Le tableau 1, tiré de ce rapport de 2004, présente les principaux motifs de référence des dossiers. Cependant, ce rapport ne nous fournit aucune information en ce qui a trait à l'âge et au sexe des parents qui sont supervisés. Il n'y a pas non plus de renseignement sur les enfants qui fréquentent les services de supervision des droits d'accès.

Deux des trois motifs de référence les plus fréquemment notés dans ce rapport, soit la violence conjugale et familiale et la négligence parentale, sont appuyés par de récentes statistiques. En effet, les statistiques recueillies par la Sûreté du Québec en 2009 (Ministère de la Sécurité Publique, 2011) nous indiquent que 22 % des infractions contre la personne se sont déroulées en contexte conjugal [conjoint(e), ex-conjoint(e), ami(e) intime]. Il s'agit d'une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Dans 10 % des cas, les actes de violence en contexte conjugal ont fait des victimes indirectes. De ce nombre 31 % étaient âgés de moins de 18 ans. Dans 62 % des cas, il s'agit de l'enfant de

l'auteur présumé et dans 11 % des cas, il s'agit de son beau-fils ou de sa belle-fille. Pour les 27 % restants, il s'agissait de connaissances ou d'autres membres de la famille. En plus d'être témoin de cette violence, 50 % de ces enfants ont subi des voies de fait alors que 30 % ont été menacés. En 2009-2010, 66.5 % des 30 177 enfants qui ont été pris en charge par les services de la Protection de la Jeunesse du Québec vivaient dans un contexte de négligence parentale (Ministère de la famille et des aînés, 2011).

Tableau 1

Principaux motifs de référence des dossiers de supervision des droits d'accès dans les organismes communautaires, en 2002, au Québec (Ministère de la Justice, 2004)

Motif de référence	Pourcentages des dossiers référés
Violence conjugale et familiale	20.5
Conflits intenses et chroniques	12.0
Négligence parentale	11.8
Alcoolisme et toxicomanie	10.6
Aliénation parentale	8.9
Reprise de contact	6.8
Allégations d'abus sexuel	6.8
Santé mentale	6.3
Dossier criminel	3.6
Déficience intellectuelle du parent	2.7
Autres motifs	10.0
Total	100

Bénéfices et risques liés au maintien du lien parent-enfant

Le fait de ne pas avoir de contact avec son ou ses parents constitue un facteur de risque majeur dans le développement d'un enfant (Poirier, Simard & Beaudry, 1998). James et Gibson (1991) présentent quelques raisons qui peuvent justifier le maintien du lien parent-enfant par le biais de visites supervisées. Les auteurs affirment que les visites

peuvent permettre de combler le besoin de contact du jeune avec son parent, tout en lui assurant des interactions relativement positives. De plus, le sentiment d'abandon que vit l'enfant peut être réduit, et ce, même si les interactions avec le parent sont courtes et peu fréquentes. Le parent visiteur peut expliquer à son enfant qu'il n'est pas en colère contre lui et qu'il l'aime malgré les événements. Cela peut avoir un impact positif sur le sentiment de culpabilité que peut vivre l'enfant. Les visites supervisées permettent également à l'enfant de vivre une expérience positive en présence d'un parent qui répond adéquatement à ses besoins. Aussi, la présence d'une tierce personne procure à l'enfant un sentiment de sécurité. Il peut donc exprimer à son parent tout ce qu'il désire (p. ex., parler de la violence qu'il a vécue, exprimer sa colère et sa déception). Dans les cas plus lourds où le parent avait fait des menaces de suicide, les visites supervisées peuvent permettre à l'enfant de constater que son parent est toujours en vie et d'en être rassuré.

Bien que les visites supervisées engendrent des impacts positifs, elles peuvent toutefois devenir potentiellement néfastes dans certains cas. Poirier, Simard et Beaudry (1998) soulèvent certaines interrogations quant à la pertinence du maintien du contact entre un enfant et un parent traumatisant, ayant été absent sur une longue période ou lorsque l'enfant refuse catégoriquement d'être en contact. Dans ces situations, plusieurs auteurs (Poirier, Simard & Beaudry, 1998; Strauss, 1995) proposent de se questionner sur les gains et les pertes dans le développement de l'enfant en lien avec le maintien ou non du contact avec le parent.

Selon Strauss (1995), en présence d'allégations d'abus sexuels ou physiques, le maintien du contact parent-enfant, dans un premier temps, est souhaitable pour permettre aux experts de se prononcer sur la validité des propos. Si les allégations s'avèrent véridiques, le maintien du contact parent-enfant à long terme par l'intermédiaire de visites supervisées est souvent recommandé afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant. Cependant, les avis sont partagés à ce sujet dépendamment de chaque cas (p. ex., type d'abuseur, type d'abus, âge de l'enfant, etc.). Selon l'auteur, une coupure du lien pourrait faire naître un sentiment de culpabilité ou une idéalisation du parent abuseur chez l'enfant. Les visites supervisées permettraient donc à l'enfant de faire une analyse plus objective de la situation et de son parent. De plus, la présence d'une tierce personne pendant les visites représente un argument de taille en faveur de la poursuite des contacts. En effet, le parent gardien et l'enfant sont rassurés sur la façon dont se déroulera la visite et sur son caractère neutre et sécuritaire.

James et Gibson (1991) émettent également quelques recommandations quant à la cessation des visites lorsque cela paraît cliniquement justifié. Par exemple, le maintien ne serait pas recommandé dans une situation où une évaluation complète permet de constater que l'enfant présente des symptômes d'un traumatisme et qu'il ressent une peur réelle et profonde à l'égard de son parent, et ce, malgré le fait que l'enfant ait été rassuré sur l'aspect sécuritaire des visites. Les contacts parent-enfant ne devraient pas avoir lieu non plus dans les situations où le parent visiteur ne se conforme pas aux

règlements du service malgré les avertissements de l'intervenant(e) (p. ex., dénigre l'autre parent, fait des menaces à l'enfant, est violent verbalement ou physiquement, etc.). Ce genre de situation, selon les auteurs, pourrait s'avérer plus néfaste que positive pour l'enfant. La mise en place de visites supervisées ne serait pas souhaitable non plus si aucun lien affectif n'existe entre le parent et son enfant et que ce dernier n'a aucune envie de créer ce lien. Finalement, les auteurs mettent en garde les superviseurs qui voudraient cesser les contacts après une première visite supervisée qui se serait plus ou moins bien déroulée. En effet, les premières visites supervisées représentent une période d'adaptation pour la dyade (p. ex., sentiment d'être observé, stress, anxiété, maladresse du parent, etc.)

Cadre des visites supervisées

Boudarse et Dodelin (2011) suggèrent que le parent qui visite son enfant, suite au jugement de la Cour ou à toute décision institutionnelle, soit rencontré à trois reprises avant d'avoir tout contact avec l'enfant. Ces rencontres ont pour but de constater la motivation et les attentes du parent, son état mental ou encore ses appréhensions par rapport aux contacts avec son enfant afin de se prononcer sur la possibilité de tenir des visites supervisées. Ces rencontres préliminaires servent également à mettre en place le fonctionnement et le cadre des visites qui pourront éventuellement avoir lieu. Les auteurs proposent que les visites supervisées se fassent en présence de deux professionnels afin de permettre des échanges à propos des observations qu'ils auront faites. Toujours selon ces auteurs, le cadre revêt une importance capitale. Étant donné

qu'il est préalablement établi dès les rencontres préliminaires avec le parent, il permet aux professionnels d'intervenir lorsque nécessaire afin de protéger l'intégrité physique et psychique de l'enfant. Les auteurs recommandent la mise en place d'un tel cadre pour les cas plus lourds où l'enfant est placé en famille d'accueil.

Au Québec, pour l'ensemble des organismes communautaires offrant les services SDA, le fonctionnement et le cadre ne sont pas les mêmes. En effet, chaque service peut s'organiser comme il le souhaite tout en tentant de respecter les « règles incontournables » émises dans le *Guide relatif à l'organisation des services de supervision des droits d'accès* (2008). Par exemple, pour assurer la sécurité des familles qui utilisent le service, il doit obligatoirement y avoir des entrées distinctes pour chaque parent ou encore un aménagement des horaires d'arrivée conséquent aux ordonnances de non-contact de certains parents. De plus, l'organisme se voit dans l'obligation de fournir une copie des règles de fonctionnement à chacun des parents. Le cadre et le contexte de la supervision peuvent être différents d'un milieu à l'autre. Par exemple, dans un service SDA il y a un ratio d'un intervenant par famille, par local. L'environnement est généralement calme et permet une certaine intimité pour les familles. Dans un autre service, toutes les familles ainsi que tous les intervenants sont dans le même local. L'environnement est plus bruyant et il n'y a pas nécessairement un ratio d'un intervenant par famille.

Code d'éthique

Au Québec en 2005, les organismes communautaires offrant des SDA et faisant partie de la Fédération québécoise des organismes communautaires famille se sont dotés d'un code d'éthique toujours en vigueur. Quatre valeurs de base se retrouvent dans ce code d'éthique : l'intérêt de l'enfant, le respect, le potentiel des parents et l'équité. Les intervenants gèrent le service et interviennent auprès des familles dans le plus grand respect de chacun tout en faisant preuve d'équité et de neutralité.

La formation des intervenants

Abramovitch et ses collègues (1994) indiquaient que, dans les 14 organismes ontariens ayant participé à leur étude, ce sont majoritairement des bénévoles qui supervisent les visites. Le Rapport du Comité interministériel sur les services de supervision des droits d'accès au Québec (2004) indique que 95 % des organismes emploient des bénévoles ou des stagiaires pour assurer la supervision des familles. Le domaine de formation de ces derniers n'est pas précisé. La majorité des organismes (89 %) emploie également un intervenant salarié à temps plein ou partiel. Bien que la majorité du personnel possède une scolarité de niveau collégial ou universitaire, ils ne reçoivent souvent qu'une formation de base spécifique au service, souvent en raison des coûts engendrés par de telles formations. D'ailleurs, ce comité émet des recommandations à l'effet que les intervenants devraient recevoir une formation adéquate et complète en lien avec le fonctionnement, l'intervention et sur des thèmes spécifiques liés au service (p. ex., violence conjugale, toxicomanie, etc.). Pour leur part,

James et Gibson (1991) ajoutent que d'avoir sa propre expérience parentale ainsi qu'une bonne compréhension du développement de l'enfant sont deux éléments essentiels que devraient posséder les intervenants SDA.

Suite à ces recommandations, le Ministère de la Famille et des Aînés du Québec (2008) dans son *Guide relatif à l'organisation des services de supervisions des droits d'accès* exige que les coordonnateurs possèdent un diplôme universitaire dans un domaine pertinent comme la psychologie, la psychoéducation ou le service social. Les intervenants doivent quant à eux, détenir un diplôme d'études collégiales dans un domaine pertinent. Il est à noter que pour ces deux postes, une expérience pertinente peut également être considérée comme équivalent à la scolarité exigée. Quant aux bénévoles et stagiaires, l'organisme doit obligatoirement leur offrir une formation de base sur les tâches qu'ils auront à effectuer, mais aucune formation collégiale ou universitaire n'est exigée. Des formations pour tous sur des thèmes spécifiques comme la négligence parentale, la toxicomanie, l'aliénation parentale ou les sévices sexuels font parties des normes souhaitables.

L'observation

Le manuel de formation de *La Ligue de l'Enfance de l'Estrie* (2007) pour la supervision des droits d'accès nous renseigne sur les principaux aspects de l'observation de visites supervisées. Tout d'abord, il est primordial que l'intervenant puisse tout voir et tout entendre pendant la visite supervisée afin d'éviter que le parent ou l'enfant

n'enfreignent les règlements de l'établissement et surtout, de voir à la sécurité de l'enfant. Par exemple, un parent pourrait profiter d'une absence de quelques minutes de l'intervenant pour chuchoter à son enfant qu'il pourra bientôt revenir chez lui ou encore lui faire des menaces. L'intervenant doit donc suivre la dyade en tout temps et s'assurer de bien entendre ce qui est dit, tout en restant suffisamment effacé pour permettre une certaine intimité. L'intervenant doit également mettre de côté les jugements de valeur et les préjugés afin de favoriser une neutralité maximale de l'observation et éviter les biais. Les observations peuvent être verbales (p. ex., ton de la voix, sujets abordés, etc.) ou non verbales (p. ex., expressions faciales, position du corps, mouvements, etc.).

La rédaction des rapports

Dans son rapport d'observation, l'intervenant se doit de rapporter uniquement les faits observés pendant la visite afin de demeurer neutre et objectif. En aucun cas, l'intervenant ne doit interpréter les faits ou donner son opinion. Les rapports d'observation seront déposés au dossier du parent visiteur et pourront être utilisés en Cour.

La Ligue de l'Enfance de l'Estrie (2007) émet quelques suggestions quant au contenu du rapport. Le rapport d'observation devrait contenir une description de l'état de l'enfant appuyée sur des faits qui ont été observés (son humeur, les jeux qu'il propose, son attitude et ses réactions face à son parent, etc.). L'attitude du parent visiteur devrait également être décrite (p. ex., de quelle façon le parent voit à l'hygiène, à la sécurité, à

la discipline et à l'encadrement). Si le parent apporte de la nourriture pendant la visite, le rapport devrait tenir compte du contexte de la collation (p. ex., Est-ce que le parent aide l'enfant à couper ses aliments? Est-ce que le moment de la collation est silencieux ou animé? Etc.) ainsi que son contenu. Le rapport devrait également détailler la manière dont le parent initie des marques d'affection et des contacts physiques, les jeux et les stimulations ainsi que les échanges verbaux. Le respect ou le non-respect de l'intervenant et des règlements de l'organisme est également noté. Toutes les interventions de l'intervenant doivent également être rapportées ainsi que les réactions du parent et de l'enfant à ces interventions. Il arrive que d'autres personnes, comme les grands-parents, viennent visiter la dyade lors du contact supervisé. Le rapport doit donc contenir certains éléments en lien avec la présence de ces personnes comme la réaction de l'enfant et l'attitude des visiteurs. Dans son rapport, l'intervenant doit aussi décrire les périodes d'arrivée et de départ pour chacun des parents. Finalement, les éléments importants du retour sur la visite entre le parent visiteur et l'intervenant doivent être rapportés.

Les rapports d'observation permettent aux intervenants(s), aux juristes et à tous les autres professionnels gravitant autour de la famille de constater l'évolution de la relation parent-enfant. Les rapports servent également aux prises de décisions quant à la modification des droits de visite (Strauss, 1995). Cependant, comme il s'agit d'un contexte particulier, même si les visites supervisées se déroulent bien pour un parent, il est important de garder en tête qu'il est relativement impossible de prédire comment le

parent prendra soin de son enfant lorsque les visites ne seront plus encadrées et supervisées (Strauss, 1995).

Actuellement, au Québec, il n'existe pas de modèle de rapport d'observation uniforme pour l'ensemble des organismes. Chaque organisme peut bâtir son propre canevas. Cela amène l'auteure du présent essai à constater la grande variabilité dans la quantité et la qualité des informations contenues dans les rapports. À titre d'exemple, pour un organisme, les intervenants rédigent systématiquement un rapport d'au minimum quatre pages par visite supervisée. Dans un second organisme, le rapport est constitué d'une page recto-verso avec quelques cases à cocher en fonction des observations faites pendant la visite. De plus, dans ce cas précis, l'intervenant ne complète pas de rapport à toutes les visites, mais uniquement lors des premières visites d'une nouvelle famille, lorsqu'une famille est problématique ou lorsqu'un événement particulier survient pendant la rencontre (p. ex., violence, parent en état de consommation, conflit parent-enfant, etc.).

Finalement, plusieurs organismes offrent aux familles la possibilité d'obtenir un rapport synthèse. Il s'agit d'un rapport de deux à trois pages faisant un résumé des forces et des limites du parent pour chacune des dimensions du rapport d'observation (p. ex., hygiène, collation, communication, affection et contacts physiques, etc.) pour un certain nombre de visites supervisées. Les attitudes et comportements de l'enfant sont également relevés (*La Ligue de l'Enfance de l'Estrie*, 2007).

Le plan de supervision

Il existe à ce jour très peu de documentation à propos des plans de supervision en contexte SDA. Le *Guide relatif à l'organisation des services de supervision des droits d'accès* (2008) souligne qu'en général, « le plan de supervision peut être élaboré au cours des trois premières visites par un superviseur expérimenté et dans un environnement fournissant l'intimité nécessaire au déroulement des premières rencontres. Il est réalisé en fonction de la complexité du dossier, des comportements et des attitudes des parents et des enfants, ainsi que des problèmes établis. » (p. 11). Les plans de supervision ne devraient donc pas être systématiquement établis pour chaque famille.

Le manuel de formation de *La Ligue de l'enfance de l'Estrie* (2007) définit le « plan de supervision ». Il s'agit d'une entente volontaire entre un parent et l'intervenant, qui permet de faire prendre conscience au parent de son rôle tout en aidant le parent à améliorer certains points en misant sur ses forces. L'organisme ne peut pas forcer un parent à accepter le plan de supervision. Le plan de supervision vise d'abord à répondre aux besoins de l'enfant en outillant le parent et en le soutenant dans ses capacités et aptitudes parentales. Cela permettra à l'enfant de constater que son parent est en mesure de répondre adéquatement à ses besoins ce qui aura pour effet de faire évoluer positivement la relation parent-enfant et le lien de confiance qui en découle. Les difficultés qui peuvent être travaillées dans le plan de supervision varient d'un parent à

l'autre (p. ex., discipline, hygiène, éducation, dénigrement de l'autre parent, etc.). Certaines situations peuvent s'avérer plus propices à l'élaboration d'un plan de supervision. Par exemple, si l'enfant présente une problématique particulière comme un trouble envahissant du développement (TED), des moyens spécifiques d'intervention auprès de l'enfant ainsi que des informations sur le trouble que présente son enfant pourront être fournis au parent via le plan de supervision. Il est important de déterminer à l'avance une date de révision du plan et faire les modifications nécessaires au besoin, avec l'accord du parent. Le plan de supervision, les révisions du plan de supervision ainsi que toutes les autres activités liées à ce plan (p. ex., rencontres, communications téléphoniques, etc.) devront être déposés au dossier du parent.

Bertin (2009) présente dans sa version du *Plan de supervision pour la Maison de la Famille D.V.S.* de Québec les avantages de ce type de procédure. Voici quelques-uns de ces avantages : faciliter l'établissement ou l'amélioration de la relation d'attachement, améliorer le climat des rencontres, aider le parent à trouver lui-même des solutions à ses difficultés, aider le parent à s'améliorer dans l'exercice de sa parentalité, etc.

Après avoir exposé les notions théoriques à propos de la supervision des droits d'accès, il sera maintenant question de la théorie entourant les notions d'attachement et plus précisément, l'attachement père-enfant.

Attachement

Dans cette section, la théorie de l'attachement sera brièvement abordée. Par la suite, il sera question de l'évolution de la place des pères comme figures d'attachement au cours de l'histoire avant de discuter des différences et des similitudes entre les relations mère-enfant et père-enfant. Finalement, quelques méthodes d'évaluation de la qualité de la relation parent-enfant seront explorés.

La théorie de l'attachement

Pour Bowlby (1969), que l'on considère comme le père de la théorie de l'attachement, il existe en fait deux systèmes de comportements dans la théorie d'attachement : l'attachement et l'exploration. L'attachement définit le lien entre l'enfant et sa figure d'attachement. En fait, le nouveau-né recherche intensément la proximité de sa figure d'attachement et le maintien de cette proximité afin d'assurer sa survie. Le système d'attachement s'active lorsque, par exemple, l'enfant est malade, fatigué ou affamé et que la présence de la figure d'attachement est nécessaire. Des comportements innés comme les pleurs, les cris, l'agrippement et les sourires favoriseront la proximité de la figure d'attachement. Un lien affectif se crée au fil des semaines. Dans le second système de la théorie de l'attachement, l'exploration de l'environnement permet à l'enfant d'acquérir de nouvelles connaissances et de se développer. Si le bambin se sent suffisamment en sécurité en présence de sa figure d'attachement, il sera en mesure d'explorer activement son environnement et de revenir

à sa base de sécurité (figure d'attachement) en cas de détresse ou de danger. Une fois la menace éloignée et que la figure d'attachement aura réussi à le réconforter, le bambin sera en mesure de reprendre l'exploration.

Bowlby (1969) explique que l'attachement se développe graduellement. Dans la première phase (0 à 8-12 semaines), le nouveau-né n'est pas en mesure de discriminer les personnes autour de lui. Il va tout de même instinctivement adopter des comportements d'attachement vis-à-vis des personnes de son entourage afin qu'elles répondent à ses besoins. Dans la seconde phase (13 semaines à 5-6 mois), le bébé va commencer à reconnaître sa figure maternelle et à orienter ses comportements d'attachement vers elle. Lors de la troisième phase (6-7 mois à 30-36 mois), l'enfant utilise sa mère comme base de sécurité pour explorer et réagit lorsqu'elle n'est plus là. Une certaine crainte des étrangers s'installe. Finalement, durant la quatrième phase (début autour de 36 mois), l'enfant conçoit sa mère comme étant un objet indépendant de lui-même. L'enfant développe un « partenariat à but corrigé » avec son parent c'est-à-dire qu'il aura acquis la capacité de modifier et d'adapter ses comportements aux situations en fonction de ce qu'il souhaite obtenir en réponse à ses propres besoins. Ce mécanisme interactif est à la base des « modèles internes opérants » que l'enfant va intégrer. Il s'agit de modèles mentaux sur les relations sociales que l'enfant a construits et intériorisés. En effet, le type de relation d'attachement que l'enfant développera avec sa(ses) figure(s) d'attachement influencera ses relations amoureuses et sociales tout au long de sa vie (Guedeney & Guedeney, 2002).

Au départ, Bowlby (1958) affirmait que la figure d'attachement ne pouvait qu'être la mère. La vision de Bowlby (1969) a changé au fil de ses recherches admettant la possibilité du père comme figure d'attachement. Schaffer et Emerson (1964) ont effectué des entrevues mensuelles auprès de 60 mères ainsi que des observations informelles de ces dyades mère-enfant. Ils se basent sur l'intensité de la séparation pour constater vers quelle figure d'attachement l'anxiété de séparation manifestée par l'enfant était spécifiquement orientée. Les résultats ont démontré qu'au début de l'étude la mère représentait l'objet d'attachement principal dans 80 % des cas. Cependant, aux alentours de 18 mois, la mère jouait le rôle de figure d'attachement primaire dans seulement 50 % des cas. Les auteurs ont noté que pour la majorité des familles restantes, le père et la mère jouaient conjointement le rôle de figure d'attachement. Enfin, pour environ 10 familles sur 60, le père jouait le rôle de figure d'attachement principale.

Plus récemment, Howes (1999) établit que pour être considéré comme une figure d'attachement, l'individu doit prendre soin physiquement et émotionnellement de l'enfant, être présent de façon importante et régulière et l'investir au plan émotionnel et affectif. Dépendamment du type de figure d'attachement dont l'enfant dispose, le lien d'attachement peut s'avérer positif ou nuisible (Prior & Glaser, 2006). Par exemple, un parent qui s'occupe bien de son enfant en répondant dans un délai raisonnable à ses besoins et de façon adéquate et constante peut être qualifié comme étant une figure d'attachement positive; et ce, contrairement à un parent qui n'est pas constant et adéquat

dans sa façon de répondre aux besoins de son enfant ainsi que dans son besoin de sécurité.

L'évolution de la place des pères comme figures d'attachement

Les recherches empiriques sur l'attachement père-enfant ont grandement évolué au cours de l'histoire (Bretherton, 2010), passant d'une absence quasi totale de la conception du père comme figure d'attachement (Bowlby, 1958) à une conceptualisation du père comme figure d'attachement ayant des impacts tout aussi importants que la mère dans le développement de l'enfant (van Ijzendoorn, Sagi & Liberman, 1992; Lamb, 1997; Bretherton, 2010). van Ijzendoorn et ses collègues (1992) proposent quatre modèles conceptuels qui résument l'évolution de la conception de l'impact de la mère, du père ou d'autres figures d'attachement dans le développement de l'enfant et de sa personnalité. Il s'agit des modèles de la monotropie, hiérarchique, de l'indépendance et intégratif.

Modèle de la monotropie. Dans cette conception, c'est uniquement la figure d'attachement principale, le plus souvent la mère, qui peut avoir un impact sur le développement de l'enfant. Au départ, Bowlby (1958) ne fait aucune mention du père comme potentielle figure d'attachement dans sa théorie.

Modèle hiérarchique. Cette conception de l'attachement propose que la qualité de l'attachement à la mère représente le meilleur prédicteur du développement de l'enfant. Cependant, des figures d'attachement secondaires, comme le père, peuvent également

contribuer, de façon moindre, au développement de l'enfant. Pierrehumbert (2005) précise qu'une relation primaire de l'attachement mère-enfant se forge et qu'ensuite seulement, la relation d'attachement père-enfant peut s'installer. Selon ce modèle, les apports de la mère dans la relation seraient plus importants que ceux du père.

Modèle de l'indépendance. Ce modèle suggère que la qualité de la relation d'attachement de l'enfant à chacune de ses figures d'attachement (mère, père ou autre) aurait des impacts différents dans le développement de l'enfant. Pierrehumbert (2005) ajoute que la mère apporterait davantage une sécurité à l'enfant lorsqu'elle le réconforte tandis que l'apport du père au plan de la sécurité serait davantage en relation avec l'exploration.

Modèle intégratif. Cette conception des apports maternels et paternels avance que chaque relation d'attachement représenterait des prédicteurs égaux du développement de l'enfant. Comme le rôle de chacun est équivalent, l'enfant peut donc choisir la relation qu'il préfère (Pierrehumbert, 2005).

Différences et similitudes entre les relations aux pères et aux mères

Les pères et les mères ont des façons différentes d'interagir et de prendre soin de leur enfant ce qui influence la relation d'attachement de l'enfant à chacun d'eux. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les pères ont tendance à exciter l'enfant et à

être plus actif et directif dans la période de jeux (Frascarolo, 1997; Lamb, 1997; Paquette, 2004a, 2004b, 2004c). Bien que les mères le fassent aussi (Lamb, 1997), les pères inciteraient davantage l'enfant à explorer son environnement et à prendre des risques modérés (Paquette, 2004a, 2004b, 2004c). Quant à elles, les mères seraient davantage portées sur les jeux cognitifs et ont généralement tendance à laisser l'enfant diriger le jeu.

Dubeau et Moss (1998) ont mené une étude visant à comparer les modes interactionnels entre les pères et les mères et leur enfant d'âge préscolaire. Pour ce faire, les chercheurs ont filmé chacune des dyades, à deux semaines d'intervalle, dans une séquence de jeu structuré se déroulant une demi-heure avant le coucher de l'enfant à la maison. L'échantillon était composé de 43 enfants (20 filles, 23 garçons) dont l'âge moyen était de 43 mois. Les parents ont préalablement été rencontrés pour compléter le *Q-sort sur la relation d'attachement* (Waters & Dane, 1985). La séquence de jeu structuré a été conçue pour augmenter progressivement le contrôle exercé par le parent sur son enfant. Pendant les dix premières minutes, la dyade s'amuse avec un jouet considéré comme très stimulant. Puis, pendant les dix minutes suivantes, on demande à l'enfant de mettre le jouet de côté pour faire un casse-tête. Finalement, pendant les dix dernières minutes, le parent demande à l'enfant de ranger les jouets et de se préparer à aller au lit. Certains aspects sont observés et codés : soutien affectif et cognitif offert par le parent, expression affective du parent et de l'enfant, participation de l'enfant à la tâche et qualité de l'acceptation par l'enfant d'une demande parentale frustrante. Les

résultats ne démontrent aucune distinction entre le style interactif des mères et des pères en fonction de la sécurité de l'attachement. Les observations démontrent que les caractéristiques interactionnelles du père ne sont aucunement liées à la sécurité de l'attachement. Cependant, les auteurs émettent l'hypothèse que ce résultat est en lien avec la méthode utilisée pour mesurer l'attachement au père.

Miljkovitch, Pierrehumbert, Turganti et Halfon (1998) ont mené une étude afin de distinguer les contributions spécifiques des pères et des mères dans le développement des représentations de l'enfant. Les chercheurs ont fait un entretien semi-structuré, *l'Adult Attachment Interview* (AAI; George, Kaplan & Main, 1985), avec chacun des parents de 30 familles. Le discours du parent a ensuite été analysé à l'aide d'une grille spécifique de codification. Puis, les enfants âgés entre 36 et 39 mois (moyenne 37.4 mois) ont tous fait la tâche des *Histoires à compléter* (Bretherton, Ridgeway et Cassidy, 1990). Les résultats démontrent que les modèles internes opérants des mères influenceraient davantage les représentations d'attachement de leur enfant que ceux des pères. Les auteurs expliquent, en partie, ces résultats par le fait que la majorité des mères de l'échantillon étaient des mères au foyer donc, plus souvent en interaction avec leur enfant. Les auteurs notent également que les pères transmettraient davantage des « modèles sémantiques », principalement par le langage. Les auteurs demeurent prudents quant à leurs explications des résultats en mentionnant que ces différences sont peut-être en rapport avec l'outil utilisé soit, les *Histoires à compléter*. Il n'en demeure

pas moins que les pères et les mères semblent contribuer différemment au développement des représentations d'attachement de leur enfant.

En prenant en considération les différences et les similitudes des pères et des mères dans leur fonction de parent, il devient tout à fait adéquat de développer des outils spécifiques à chacun dans l'évaluation de la qualité des relations d'attachement à leur enfant.

Évaluation de la qualité de la relation parent-enfant

Il existe de nombreuses méthodes d'évaluation de la qualité de la relation d'attachement entre un parent et son enfant. La première et sans doute la plus marquante est la *Situation Étrangère* de Mary Ainsworth (Ainsworth et Bell, 1970; Ainsworth, Blehar, Waters et Wall, 1978). La seconde qui sera présentée est la *Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaires et scolaires* de Moss, Humbert et Roberge (1996, Cyr et Dubois-Comtois, 2001). Finalement, la *Situation Risquée* de Paquette et Bigras (2010) sera exposée.

La Situation Étrangère. Mary Ainsworth (1970, 1978) a mis au point un protocole permettant d'évaluer la sécurité de la relation d'attachement mère-bébé dans une situation de séparation-réunion. Il s'agit d'un contexte de laboratoire permettant d'observer de quelle manière l'enfant explore son environnement et utilise son parent comme base de sécurité. La situation vise à reproduire une scène commune de

séparation susceptible d'être vécue par l'enfant soit, dans une salle d'attente inconnue de l'enfant. Afin de rendre l'observation plus détaillée, le contenu total de la Situation étrangère est filmé. Le protocole est divisé en huit étapes (tableau 2) et vise à augmenter graduellement le niveau d'anxiété vécu par l'enfant.

Tableau 2

Huit étapes de la Situation Étrangère (Ainsworth, 1970)

Étapes	Procédures
1	La mère et l'enfant sont accompagnés par une observatrice dans le local où se déroulera l'expérimentation. L'observatrice quitte le local.
2	La mère dépose son enfant par terre, à un endroit spécifique. Elle s'assoit ensuite sur une chaise et lit. Elle laisse son enfant explorer et interagit avec lui uniquement s'il sollicite son attention. Cela dure trois minutes.
3	Une femme étrangère entre et s'assied en silence près de la mère pendant une minute. Puis, l'étrangère converse avec la mère pendant une minute. Pendant la dernière minute, l'étrangère s'approche tranquillement de l'enfant en lui présentant un jouet. À la fin de la troisième minute, la mère quitte discrètement la pièce.
4	Si l'enfant joue, l'étrangère ne participe pas au jeu. Si l'enfant est inactif, l'étrangère tente de l'intéresser aux jouets qui l'entourent. Si l'enfant est en détresse, l'étrangère tente de le distraire et de le reconforter. Si elle n'y parvient pas, la mère revient dans la pièce, avant la fin de l'étape. Sinon, cela dure 3 minutes.
5	Lorsque la mère entre, elle s'arrête sur le pas de la porte afin de donner l'occasion à l'enfant d'avoir une réaction spontanée vers elle. L'étrangère quitte discrètement le local. La mère calme son enfant si nécessaire. Il n'y a pas de consigne spécifique à la mère pour cette étape, ni de durée établie. Lorsque l'enfant recommence à jouer seul, la mère lui annonce qu'elle va quitter, lui dit « bye-bye » et quitte le local à nouveau.
6	L'enfant est laissé seul dans le local pendant trois minutes. La période est écourtée si l'enfant vit une détresse trop grande.
7	L'étrangère entre et tente de consoler l'enfant, le distraire pour une durée de trois minutes. Si la détresse de l'enfant est trop importante, on passe à l'étape 8.
8	La mère entre et la réunion avec son enfant est observée. L'étrangère quitte discrètement le local.

Suite à l'expérimentation, les séquences vidéo sont soigneusement analysées et codées. Les comportements d'exploration motrice, de manipulation des jouets, d'exploration visuelle et les pleurs sont codés en termes de fréquence par tranche de 15 secondes. Puis, quatre classes de comportements sont également codées et analysées en fonction de leur fréquence, mais surtout en fonction de l'intensité de leur manifestation lorsque la mère ou l'étrangère sont présentes dans la pièce : (1) Recherche de proximité et de contact (p. ex., agripper, grimper, etc.); (2) Comportements visant un maintien du contact (p. ex., s'accrocher, embrasser, câliner, etc.); (3) Évitement de la proximité et des interactions (p. ex., ignore l'adulte, évite le contact visuel, s'éloigne, etc.); (4) Résistance au contact et à l'interaction (p. ex., repousser l'adulte, frapper, se jeter par terre lorsque l'adulte tente de le prendre, agitation, expression de colère, etc.). Une cinquième classe de comportements est également prise en considération lorsque la mère quitte le local. En effet, les chercheurs observent les comportements de recherche de l'enfant (p. ex., suivre la mère, regarder la chaise vide, frapper la porte, etc.).

La *Situation Étrangère* d'Ainsworth permet d'en arriver à l'établissement d'une typologie des relations d'attachement mère-enfant : attachement sécurisant (groupe B), insécure-résistant (groupe A), insécure-évitant ou ambivalent (groupe C). Les enfants du groupe B (attachement sécurisant) sont en mesure d'entretenir une interaction positive avec leur parent tout en explorant activement l'environnement. Lorsque le parent quitte le local, l'enfant vit un moment de détresse, mais est facilement consolable une fois le parent revenu. Une fois la crise passée, l'enfant est en mesure de reprendre son

exploration sans problème. Les enfants du groupe A (attachement insécurisant/évitant) ne portent pas d'attention particulière au parent pendant l'expérimentation et engagent peu d'interaction. Ils vont explorer le local et s'approcher facilement de l'étrangère. Lors de la séparation, l'enfant réagit peu à l'absence de son parent, il ne le cherche pas et ne semble pas paniquer. Finalement, l'enfant évite franchement son parent à son retour dans la salle d'attente. Les enfants du groupe C (attachement insécurisant/résistant-ambivalent) vont avoir tendance à rester près du parent et explorer passivement leur environnement. Ils sont craintifs face à l'étrangère. Lors de la séparation, ils vivent une détresse intense et sont difficilement consolables au retour du parent. Main et Solomon (1986) ont fait la découverte d'un quatrième groupe d'enfants ayant un patron d'attachement désorganisé/désorienté (groupe D). Pendant la période de réunion dans la *Situation Étrangère*, ces enfants peuvent exprimer une grande crainte vis-à-vis de leur parent, une intense colère, une ambivalence extrême par rapport au parent ou d'autres comportements désorganisés (p. ex., adopter une posture figée et inconfortable).

Ainsworth et ses collègues (1978) estiment la proportion d'enfants de chaque groupe dans la population générale (voir la deuxième colonne du tableau 3). Comme les études d'Ainsworth ont été menées sur des échantillons d'enfants américains provenant de la classe moyenne, van Ijzendoorn et Kroonenberg (1988) ont mené une méta-analyse comparant 32 études (2000 classifications) dans huit pays différents utilisant la *Situation Étrangère*. Ils arrivent à des proportions très proches de celles d'Ainsworth. Le

tableau 3 présente une comparaison des proportions de classifications d'Ainsworth et ses collègues (1978) et de van Ijzendoorn et Kroonenberg (1988).

Tableau 3

Comparaison des classifications entre l'étude d'Ainsworth et ses coll. (1978) et l'étude de van Ijzendoorn et ses coll. (1988)

Classifications	Ainsworth et coll. (1978)	van Ijzendoorn et coll. (1988)
Groupe B Attachement sécurisant	66 %	65 %
Groupe A Attachement insécurisant/évitant	22 %	21 %
Groupe C Attachement insécurisant/ ambivalent-résistant	12 %	14 %

Les études d'Ainsworth utilisant la *Situation Étrangère* sont majoritairement effectuées avec les mères. En effet, à cette époque, les pères ne font pas ou peu partie de ces études par manque de disponibilité en raison de leur emploi (Bretherton, 2010). D'autre part, ce sont surtout les mères qui ont la responsabilité de l'éducation des enfants. Certaines études (Youngblade, Parke & Belsky, 1993; Suess, Grossmann & Sroufe, 1992) ont voulu vérifier si la *Situation Étrangère* pouvait évaluer la sécurité de l'attachement autant dans les relations mères-enfants que dans les relations pères-enfants. Les auteurs en sont venus à la conclusion que cette procédure s'appliquait davantage à la relation mère-enfant qu'à celle entre le père et l'enfant.

Lamb (1978) a voulu vérifier si les patrons d'attachement observables à partir de la *Situation Étrangère* s'exprimaient de la même façon dans les relations mère-bébé et père-bébé. Il a testé la situation de séparation-réunion avec 32 enfants âgés d'un an (16 garçons, 16 fillettes) et chacun de leurs parents. Les résultats démontrent que 16 enfants ont une relation sécurisante (B) avec les deux parents, 7 enfants ont une relation insécurisante (A, C) avec les deux parents, 5 enfants ont une relation insécurisante (A, C) avec le père et sécurisante (B) avec la mère et 4 enfants ont une relation sécurisante (B) avec le père et insécurisante (A, C) avec la mère. Les résultats démontrent que dans la majorité des cas, la sécurité de la relation avec un parent permet de prédire la sécurité de la relation avec l'autre parent ($p < 0.06$). Lamb (1978) conclut que la *Situation Étrangère* fournit des données qualitatives intéressantes pour les deux parents et que les échelles de codage définies par Ainsworth s'appliquent autant aux pères qu'aux mères.

Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaire et scolaire.

Moss, Rousseau, Parent, Saint-Laurent et Saintonge (1998) ont mis au point un protocole de séparation-réunion en laboratoire permettant à la fois de déterminer dans quelle classification de l'attachement l'enfant se situe (sécurisant, ambivalent, évitant, contrôlant) et d'évaluer la qualité des interactions entre la mère et son enfant d'âge préscolaire ou scolaire.

Lors de leur arrivée au laboratoire, la mère et son enfant sont invités à jouer durant une période de 20 minutes. Ensuite, la mère quitte le local pendant 45 minutes pour compléter des questionnaires. Pendant ce temps, une expérimentatrice fait passer un test à l'enfant. Les dernières minutes de cette période de séparation sont laissées à l'enfant pour des jeux libres, alors que l'expérimentatrice reste à sa disposition. Par la suite, la mère revient dans le local pour la réunion (5 minutes). Aucune consigne spécifique n'est donnée. Puis, on demande à la dyade de prendre une collation (10 minutes). Finalement, il y a une autre période de séparation structurée (30 minutes) et une dernière période de réunion (5 minutes) avant la fin de l'expérimentation.

Moss et ses collègues (1998) ont testé la procédure sur un échantillon de 121 enfants (62 filles, 59 garçons) francophones, montréalais âgés entre 5 et 7 ans et leur mère. Une fois que le protocole de séparation-réunion a été testé sur chacune des dyades, une équipe s'est attardée à observer les comportements filmés des enfants pendant les deux périodes de réunion afin de déterminer dans quelle classification de l'attachement ils se situent. Une seconde équipe spécifiquement formée pour l'étude a observé l'enregistrement de la période de la collation afin d'être en mesure de faire la cotation de la *Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaire et scolaire* (Moss, Humber & Roberge, 1996). Le choix de cette période spécifique de l'expérimentation pour cette cotation repose sur le fait qu'il s'agit d'une interaction orientée vers un but commun qui serait, selon les auteurs, le contexte optimal pour évaluer la qualité de la relation. L'outil est divisé en neuf sous-échelles : coordination, communication, rôles,

expression émotionnelle, sensibilité, plaisir, humeur, tension/relaxation et évaluation globale de la qualité des interactions. Pour chaque échelle, une cote de type Likert est donnée allant de 1 (peu approprié) à 7 (approprié). Les analyses effectuées démontrent que l'outil présente de bonnes propriétés psychométriques.

Les classifications de l'attachement des différentes dyades mère-enfant sont réparties de la façon suivante : 59 % ont un attachement sécurisant (39 filles, 32 garçons), 17 % ont un attachement insécurisant-évitant (10 filles, 10 garçons), 9 % ont un attachement insécurisant-ambivalent (6 filles, 6 garçons), 15 % ont un attachement insécurisant-contrôlant ou insécurisant-autre (11 filles, 7 garçons).

Les résultats de l'étude de Moss et al. (1998) font ressortir des différences interactionnelles entre les quatre groupes d'attachement et permettent de déceler des nuances dans les styles d'interactions mère-enfant de chacun des groupes. À ce jour, le protocole et la *Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaire et scolaire* (Moss, Humbert & Roberge, 1996) n'ont pas été testés avec des dyades père-enfant.

La Situation Risquée. Plusieurs études ont démontré des différences importantes entre la relation mère-enfant et la relation père-enfant. Dans leur revue de la littérature, Grossmann, Grossmann, Kindler et Zimmermann (2008) ont noté que de nombreuses études concluaient qu'il était plus adéquat d'évaluer la qualité de la relation père-enfant

dans une situation de jeu que dans une situation de réunion après séparation. Frascarolo (1997) arrive à la conclusion que le jeu sans jouet serait certainement la meilleure méthode pour évaluer la relation père-enfant étant donné que les réelles caractéristiques personnelles du parent ressortent puisqu'il ne peut pas se servir du jouet comme support à l'interaction. Comme la *Situation Étrangère* d'Ainsworth porte davantage sur l'évaluation de la relation d'attachement mère-enfant, Paquette et Bigras (2010) proposent une méthode relativement équivalente pour évaluer la qualité de la relation d'activation entre un père et son enfant âgé entre 12 et 18 mois. Selon Paquette (2004a, p. 213; 2010), la relation d'activation définit « le lien affectif entre le père et son jeune enfant en répondant au besoin d'activation de l'enfant, à son besoin de dépassement de soi et de prise de risques dans un contexte où règne la confiance et la sécurité ». Il s'agit d'une expérimentation structurée en laboratoire d'une durée de 20 minutes intégrant un risque social et un risque physique. Tout comme dans la *Situation Étrangère*, le stress de l'enfant est graduellement augmenté au cours de l'expérimentation visant à le déstabiliser et ainsi à favoriser le déclenchement du système d'attachement. Étant donné que le but de l'expérimentation est de constater si l'enfant se sent suffisamment en sécurité pour explorer activement son environnement de façon autonome, le père ne doit pas interagir avec son enfant et ne pas l'encourager à explorer pendant l'expérience. Cependant, il est autorisé à le consoler en cas de besoin et doit assurer sa protection et sa sécurité au cours de l'expérience. La procédure est divisée en six étapes : (1) le père et l'enfant sont seuls dans la pièce; (2) un homme étranger entre et joue avec les jouets sans interagir avec l'enfant; (3) l'étranger devient intrusif avec l'enfant en mettant des

jouets près de son visage, en tentant d'asseoir l'enfant sur ses genoux (risque social); (4) il y a dévoilement d'un escalier à l'enfant (risque physique); (5) le père invite son enfant à monter et descendre l'escalier; (6) le père interdit à son enfant de monter dans l'escalier. L'évaluateur utilise une grille de cotation détaillée permettant d'obtenir un score d'activation variant entre 0 et 5. Les comportements du parent sont observés. Les comportements de l'enfant sont analysés selon cinq critères : (1) le retrait ou la peur de l'étranger (épisodes 2 et 3), et le niveau d'interaction avec l'étranger initié par l'enfant (épisode 2); (2) les initiatives de l'enfant et les affects positifs avec l'étranger (épisode 3); (3) monter ou non les escaliers (épisode 4); (4) manque de prudence de l'enfant en tout temps, dans les escaliers; (5) le niveau d'obéissance de l'enfant (épisode 6) (Paquette, D. (2012). Communication personnelle)

Les réactions et les comportements qu'adoptent l'enfant et le parent à chacune des étapes de la procédure permettent de classer la relation d'activation dans la dyade selon trois types : sous-activation, activation, sur-activation. L'enfant « sous-activé » explore peu son environnement de manière active et a tendance à rester près de son parent. Il est généralement de nature anxieuse. Ces enfants vont avoir tendance à figer lors des interactions initiées par l'étranger et n'escaladeront pas l'escalier sans l'approbation ou l'aide du parent. Le parent a souvent une attitude de surprotection vis-à-vis de son enfant (Paquette & Bigras, 2010). L'enfant « activé » fait preuve d'assurance dans son exploration active de son environnement, mais demeure prudent. Par exemple, plusieurs d'entre eux vont être en mesure d'interagir avec l'étranger, mais

vont s'éloigner lorsque ce dernier devient trop intrusif. De plus, il obéit rapidement lorsque le parent impose une limite, notamment, lorsque le parent interdit l'accès à l'escalier (Paquette & Bigras, 2010). L'enfant « sur-activé » est téméraire, impulsif et imprudent dans son exploration de l'environnement. Par exemple, il va initier des interactions avec l'étranger, sans aucune crainte. Ces enfants ont tendance à escalader les escaliers de manière relativement dangereuse, sans trop porter attention à ce qu'ils font. De plus, ils n'obéissent pas immédiatement lorsque le parent impose une limite. Les parents d'enfants sur-activés font généralement preuve de peu de surveillance (Paquette & Bigras, 2010). En se basant sur leurs recherches, Paquette et Bigras (2010) estiment que 33,3 % des enfants de la population générale seraient « sous-activés », 38,1 % seraient « activés » et 28.6 % seraient « sous-activés ».

Paquette et Bigras (2010) ont testé la *Situation Risquée* auprès de dyades père-bébé et mère-bébé. Les résultats mettent en évidence des différences entre les pères et les mères lors de la *Situation Risquée*. Les pères ont tendance à stimuler davantage leur enfant à prendre des risques que les mères. De plus, les pères ont tendance à superviser leur enfant à une distance plus éloignée que les mères. Ces dyades ont également été soumises à la *Situation Étrangère* afin de valider la *Situation Risquée*. Les résultats sont plutôt encourageants puisqu'ils démontrent que les deux protocoles mesurent des construits différents.

Il sera maintenant question de ce qui justifie la pertinence de développer une grille d'observation des comportements d'attachement père-enfant dans un contexte de supervision des droits d'accès.

Justification de la pertinence d'une grille d'observation des comportements d'attachement père-enfant en contexte de supervision des droits d'accès

Cette section présente d'abord les critères sur lesquels les juristes et les professionnels se basent pour établir les modalités de garde des enfants. Par la suite, certaines justifications pour expliquer pourquoi un outil doit être développé spécifiquement pour les pères seront données. Finalement, les objectifs du présent essai ainsi que les différentes variables considérées seront présentées.

Critères d'établissement des modalités de garde des enfants

Au Québec les décisions prises au Tribunal en matière de garde d'enfant sont basées sur la notion complexe du « meilleur intérêt de l'enfant » (Tétrault, 2007).

L'article 33 du *Code civil du Québec* (2012) dit ceci :

Les décisions concernant l'enfant doivent être prises dans son intérêt et dans le respect de ses droits. Sont pris en considération, outre les besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial et les autres aspects de sa situation.

Gardner (1999) établit une liste de critères qui devraient être pris en considération lors de décisions concernant les modalités de garde d'enfant. Cette liste

exhaustive comprend entre autres les capacités parentales, la communication, la collaboration, la disponibilité, la fratrie et la santé physique et mentale de l'enfant. En tête de liste, l'auteur mentionne que ce qui devrait primer dans l'évaluation d'une situation de séparation avec des enfants est l'évaluation du lien affectif entre l'enfant et chacun de ses parents. Selon Gardner, la garde de l'enfant devrait être confiée au parent, sans tenir compte du genre, avec lequel l'enfant entretient le lien affectif le plus sain et fort.

En regard du fonctionnement judiciaire québécois, une grille d'observation et d'évaluation de la qualité de la relation en contexte de visite supervisée est donc justifiée. Elle permettrait d'avoir de meilleurs fondements lors des prises de décision quant à la garde de l'enfant ou des droits de visite.

Justification d'un outil pour les pères

Abramovitch et ses collègues (1994) rapportent que la majorité des parents visiteurs participant à leur étude ontarienne sont des pères. Au Québec, les statistiques actuellement disponibles à propos de la clientèle fréquentant les services SDA dans les organismes communautaires ne fournissent aucune information quant au genre des parents visiteurs. Afin de s'assurer que le ratio de pères visiteurs ontariens est semblable au ratio estimé des pères visiteurs québécois, trois organismes ont accepté d'être sondés afin de fournir un bref aperçu. Bien qu'il ne s'agisse que de données préliminaires, elles demeurent essentielles afin de confirmer que l'outil développé dans le cadre de cette étude servira à la majorité des utilisateurs québécois du service de supervision des droits

d'accès. Le tableau 4 présente le nombre de pères, de mères et d'autres membres de la famille élargie qui étaient parent visiteur pour les nouveaux dossiers de l'année 2011.

Tableau 4

Nombres de pères, mères et membres de la famille élargie étant parent visiteur dans un service de droits d'accès (SDA) pour les nouveaux dossiers de l'année 2011

Organismes	Pères	Mères	Famille élargie
Association des familles monoparentales ou recomposées La Source (Victoriaville)	21	4	1 couple de grands-parents
Maison de la Famille (Drummondville)	16	9	0
Association des familles monoparentales ou recomposées La Relance (Dolbeau-Mistassini)	3	0	0

À partir de ces données, il est possible de constater que les parents visiteurs sont majoritairement des pères.

La Maison de la Famille D. V. S. de Québec a également fourni quelques statistiques sur leurs nouveaux dossiers d'avril 2012 à août 2012. En effet, pour les familles référées par le Centre Jeunesse (17 familles), il y a sept pères et six mères qui sont parent visiteur. Pour les quatre autres familles, les deux parents sont supervisés. Pour les 15 nouveaux dossiers provenant d'un jugement de la Cour Supérieure du Québec, il y a dix pères, quatre mères et une grand-mère qui sont parents visiteurs. Ces dernières données confirment le nombre important de pères visiteurs. La création d'un

outil destiné à l'évaluation de la qualité de la relation père-enfant est donc justifiée puisqu'il servirait l'intérêt du plus grand nombre.

Objectifs de l'essai

Les objectifs de la présente recherche consistent à développer et tester un outil de prise de notes ainsi qu'une grille d'observation de la qualité de la relation père-enfant lors de visites supervisées en milieu communautaire. Poirier, Simard et Beaudry (1998) soulignent qu'il serait particulièrement utile de développer des outils d'observation facilitant le rôle des intervenants. Selon eux, ces outils permettraient aux intervenants de faire une analyse plus rigoureuse et objective tout en aidant à distinguer les situations adéquates des situations problématiques. Sellenet (2010) met également en lumière l'absence de formation spécifique à l'observation des intervenants français et le manque d'outils facilitant l'observation des visites. Actuellement, il y a toujours un manque d'outil spécifique à ce contexte. Il est donc possible de penser que les outils développés et testés dans le cadre de cette étude faciliteront l'observation, la prise de notes et la rédaction des rapports d'observation en plus de fournir des indices globaux de la qualité de la relation père-enfant.

Variables considérées

La *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant* (Comtois, 2012) développée aux fins du présent essai est basée sur huit variables qui seront définies ci-dessous : communication, affection, plaisir, rôle, sécurité et réconfort, sensibilité,

discipline et encadrement et finalement exploration et prise de risques. Cette dernière variable est inspirée des travaux de Paquette sur la relation d'activation. Les variables « Communication », « Rôle », « Sensibilité » et « Plaisir » sont inspirées de la grille de Moss et al. (1998). Les autres variables sont inspirées de la littérature au sujet de l'attachement père-enfant.

Communication. Moss et ses collègues (1998) définissent leur variable « communication » sur un continuum allant d'une communication verbale et non-verbale harmonieuse et claire à un style de communication incongru et inconsistant. Dans le dictionnaire, le mot « communication » est défini comme étant une action permettant d'établir une relation avec autrui (Le Petit Robert, 2004). Donc, si la communication entre deux personnes est défectueuse, il est possible de penser que la relation peut en souffrir. Il est donc important d'en faire une évaluation exhaustive. Aussi, puisque les premiers liens d'un enfant se créent avec ses parents, le docteur Gilles Julien mentionne : « La relation parent-enfant et adulte-enfant est la première illustration de la vraie communication » (Julien, 2004; p.45). Si les bases de la communication parent-enfant sont boiteuses, l'enfant pourrait développer des troubles de la communication avec d'autres personnes.

Selon l'expérience développée durant un travail de supervision de rencontres parents-enfants, il est possible d'affirmer qu'une bonne communication parent-enfant est harmonieuse et claire. Il n'y a pas d'incohérence entre le verbal et le non-verbal, de longs silences créant des malaises ou encore de discours parallèles. Le discours du

parent doit aussi être approprié et adapté à l'âge de l'enfant. Par exemple, un parent qui parle de façon enfantine à un enfant de dix ans ou encore un parent qui utilise un vocabulaire très élaboré pour communiquer avec son enfant de trois ans ne constituent certainement pas des indices de bonne communication. Une communication harmonieuse consiste également à laisser le droit de parole à chacun.

Affection. La qualité et la quantité des comportements affectueux d'un parent envers son enfant peuvent certainement influencer la qualité de la relation. Veneziano (2003) explique que les comportements affectueux et chaleureux du parent peuvent s'exprimer à la fois de façon verbale (p. ex., chanter des berceuses, raconter des histoires, réconforter l'enfant verbalement, utiliser des paroles pour lui démontrer de l'amour, etc.) et non verbale (p. ex., becs, câlins, caresses, etc.). L'affection peut également se manifester par une recherche de proximité entre l'enfant et le parent. Un enfant qui initie des marques d'affection envers son parent peut être l'indice d'une bonne relation.

Plaisir. Moss et ses collègues (1998) définissent leur variable « plaisir » sur un continuum allant d'un plaisir évident et soutenu à peu ou pas de plaisir dans la dyade. Il semble évident qu'une relation où chacun des membres a du plaisir à être en interaction avec l'autre est une bonne relation. Dans les relations parent-enfant, le plaisir peut s'observer de diverses manières, notamment lors des jeux.

Rôles. Moss et ses collègues (1998), dans leur grille, définissent cette variable sur un continuum allant d'un rôle approprié pour chacun à un renversement de rôles. Le « renversement de rôles » renvoie souvent au terme de « parentification ». Le Goff (1999) définit le concept de « parentification » comme : « Un processus relationnel interne à la vie familiale qui amène un enfant ou un adolescent à prendre des responsabilités plus grandes que le voudrait son âge ou sa maturation dans un contexte socioculturel et historique précis qui le conduit à devenir un parent pour ses (ou son) parents (parent) » (p. 25). L'auteur ajoute qu'il n'est pas nécessairement néfaste pour l'enfant d'être parentifié, notamment si la situation est de courte durée et reconnue par les deux parents (Le Goff, 2005).

Jurkovic, Morell et Thirkield (1999) distinguent la « parentification destructrice » de la « parentification adaptée ». Pour ces auteurs, le rôle de l'enfant parentifié est destructeur lorsque celui-ci assume des responsabilités matérielles ou affectives trop importantes pour ses capacités et qu'il se définit et construit sa personnalité en fonction de ses responsabilités. La parentification est adaptée lorsque l'enfant est soutenu par ses parents et son entourage. La parentification peut se manifester sous plusieurs formes, notamment lorsqu'un enfant est contrôlant avec son parent (p. ex., donne des ordres, punit son parent, etc.) ou encore qu'il en prend soin (p. ex., console le parent qui pleure, évite de parler de sujets délicats qui pourraient ébranler le parent, etc.).

Sécurité et réconfort. Selon Ainsworth et ses collègues (1978) et Bowlby (1969), la figure d'attachement de l'enfant lui sert de base de sécurité lorsqu'il explore son environnement. En effet, l'enfant va revenir à sa base de sécurité en cas de détresse. Cette figure d'attachement, qui est le plus souvent un des parents, doit être en mesure de rassurer et réconforter l'enfant afin qu'il puisse tranquillement reprendre son exploration. Donc, si un parent joue le rôle de base de sécurité pour son enfant, ce dernier, en cas de besoin ira pratiquement toujours se référer à son parent (p. ex., pour atteindre un jouet en hauteur, pour se faire réconforter après être tombé, etc.). L'enfant n'aura pas tendance à aller vers les autres pour des demandes d'aide puisqu'il sait que son parent peut répondre à son besoin.

Sensibilité. Moss et ses collègues (1998) définissent la variable « sensibilité/réponse appropriée » de leur outil sur un continuum allant d'une harmonie entre la mère et l'enfant à des styles de réponses intrusifs ou d'ignorance. La sensibilité parentale fait référence à la capacité d'un parent à reconnaître/décoder les signaux émis par son enfant et à en faire une interprétation juste. La sensibilité consiste également à répondre à ses signaux de manière affectueuse et appropriée dans un délai raisonnable (Ainsworth & al., 1978). La sensibilité s'exprimerait relativement de la même façon chez les pères et les mères. Toutefois, le lien entre la sensibilité paternelle et la sécurité de l'attachement père-enfant serait significatif, mais modéré comparativement à celui des mères (van Ijzendoorn & De Wolff, 1997). Brown, Neff et Mangelsdorf (2012) ont mené une étude longitudinale visant à mieux comprendre le lien entre la sensibilité

paternelle, l'engagement paternel et la sécurité de l'attachement père-enfant. Soixante-et-onze dyades père-enfant de 13 mois ont participé à l'étude, et ce, jusqu'à ce que les enfants soient âgés de 3 ans. Les auteurs arrivent à la conclusion qu'une relation d'attachement père-enfant sécurisante est liée à la fois à la qualité et la quantité des comportements du père qui doivent demeurer relativement stables au cours de la petite enfance. Ceci pourrait prédire une augmentation accrue de la sensibilité parentale.

Discipline et encadrement. Selon Baumrind (1971), il existe deux dimensions essentielles au comportement parental : le contrôle et la chaleur. Un parent qui réussit à établir un cadre et des limites à son enfant tout en conservant une attitude chaleureuse aidera l'enfant à développer une bonne confiance en lui et en son parent. L'imposition de limites à l'enfant lui procure un sentiment de sécurité. L'enfant à qui on n'impose pas de cadre pourrait donc vivre un sentiment d'insécurité.

Exploration de l'enfant et prise de risques. Au cours de son développement, l'enfant est motivé à explorer son environnement ce qui l'amène ainsi, à acquérir de nouvelles compétences qui lui seront utiles tout au long de sa vie. Cependant, il doit acquérir une certaine sécurité au cours de cette exploration et cela semble reposer sur trois éléments : premièrement, la capacité de l'enfant à gérer ses émotions et ses comportements autour d'une situation nouvelle ainsi qu'à adopter une attitude d'ouverture face à cette situation; deuxièmement, la confiance que l'enfant a en sa figure d'attachement; troisièmement, la sensibilité et le soutien dont fait preuve la figure

d'attachement envers l'enfant lorsque nécessaire (Grossmann, Grossmann, Kindler & Zimmermann, 2008). Tel que défini précédemment, Paquette et Bigras (2010) proposent trois catégories d'enfants en se basant sur la qualité d'exploration de l'enfant qu'ils nomment relation d'activation : « sous-activé », « activé » et « sur-activé ».

Les huit variables sélectionnées pour cette grille devraient être en mesure de répondre à l'un des objectifs du présent essai en fournissant aux intervenant(e)s qui supervisent les droits d'accès des indices globaux sur la qualité de la relation d'attachement entre le père et son enfant.

Chapitre 2

Méthode

Ce chapitre présente la méthode adoptée lors du développement et de l'expérimentation de l'instrument. Il contient les informations relatives aux participants ayant participé à l'étude, au déroulement de l'expérimentation ainsi qu'aux instruments de mesure.

Mesures

Informations sur les dyades père-enfant

Le *Questionnaire sociodémographique et de perception de la relation père-enfant* (Comtois, 2012) a spécifiquement été conçu pour la collecte d'informations de la présente étude et vise une meilleure compréhension des résultats. Il a pour but de mieux connaître les caractéristiques spécifiques du père et de son enfant ainsi que la perception de la qualité de la relation dans la dyade du point de vue du père. Le questionnaire est complété par le père. L'outil (voir appendice A) comprend 15 items et est divisé en trois parties : informations personnelles (8 items), informations sur le service (6 items) et perception de la qualité de la relation père-enfant (1 item). Concernant la dernière partie, le père doit coter sa perception de la qualité de la relation avec son enfant sur une échelle allant de 1 (« Très mauvaise relation ») à 10 (« Très bonne relation »). Le père doit ensuite justifier sa cote en quelques mots. Le temps de passation requis est estimé à 5-10 minutes. Aucune donnée psychométrique n'est encore disponible.

Informations sur les intervenants

Les intervenants participant à l'étude doivent compléter le *Questionnaire pour l'intervenant(e)* (Comtois, 2012) spécifiquement conçu pour le projet (appendice B). L'outil comprend huit items visant à améliorer la compréhension des résultats de l'étude : âge, sexe, nationalité, expérience dans le service SDA, cheminement scolaire général, formation spécifique en lien avec le service SDA, nombre de fois que l'intervenant a supervisé la dyade et perception de la qualité de la relation dans la dyade du point de vue de l'intervenante. Concernant la dernière question, l'intervenant doit coter sa perception de la qualité de la relation de la dyade père-enfant sur une échelle allant de 1 (« Très mauvaise relation ») à 10 (« Très bonne relation »). L'intervenant doit ensuite justifier sa cote en quelques mots. Le temps de passation requis est estimé à 5-10 minutes. Aucune donnée psychométrique n'est encore disponible.

Observation de la visite supervisée

Chacune des parties de l'outil a été développée en se basant sur les théories et études qui ont déjà été effectuées sur le sujet de la supervision des droits d'accès et sur l'attachement père-enfant. Une première version a été élaborée. L'auteure a consulté des chercheurs dans le domaine de l'attachement ainsi qu'une intervenante SDA afin d'avoir leur avis et quelques pistes d'améliorations sur l'ensemble l'instrument. Une version améliorée a ensuite été produite dans le but d'être utilisée pour l'expérimentation de cette étude. La présentation détaillée de l'outil développé et testé dans le cadre de cet

essai sera faite dans la section des résultats puisqu'il s'agit du premier objectif de l'étude.

Participants

Quatre dyades père-enfant fréquentant le service des droits d'accès de la *Maison de la Famille Droit de Visite et Sortie (D.V.S)* de Québec ont été recrutées pour participer à cette étude. Le choix du nombre de quatre dyades père-enfant semblait suffisant pour avoir une vision relativement juste de la portée de la grille. Le projet de recherche a été proposé à certaines dyades en fonction des observations préalables des intervenantes de l'organisme. Certaines dyades semblaient avoir une meilleure relation alors que pour d'autres, la relation semblait plus pauvre. Dans le but de préserver la confidentialité des participants, des noms fictifs ont été utilisés dans cet essai.

Dyades parent-enfant

Dyade 1 (Ludovick). Le père était âgé de 47 ans et son fils, Ludovick, de 6 ans 10 mois. Cette famille fréquente le service depuis 5 semaines à raison d'une rencontre supervisée de trois heures par semaine. Le père mentionne ne pas avoir de jugement de la Cour. Le père rapporte fréquenter ce service, car la mère des enfants l'aurait accusé de consommer de l'alcool lorsqu'il en a la garde. Au départ, l'autre enfant de monsieur (fille de 13 ans) venait également aux visites. Cependant, elle refuse de venir depuis deux semaines. Monsieur rapporte avoir une excellente relation avec son fils (10/10)

puisque, selon lui, Ludovick possède de belles habiletés relationnelles. De plus, le père se dit satisfait du service que lui offre l'organisme (9/10). Il juge cependant que les chaises ne sont pas sécuritaires et qu'un enfant pourrait se blesser. L'intervenante responsable du dossier a supervisé la famille entre 1 et 5 fois et évalue la qualité de la relation père-fils à 8 sur 10. Elle avait remarqué que le père accordait plus d'attention à son fils qu'à sa fille (proximité physique, contacts visuels, posture orientée vers son fils) et que la relation avec son jeune garçon semblait meilleure.

Dyade 2 (Justine). La visite était d'une durée de trois heures en compagnie de son fils Léo (5 ans) et de deux heures avec sa fille Justine (2 ans 5 mois). La dyade père-Justine a été observée pour la présente expérimentation. Le père est supervisé depuis environ un an à raison d'une rencontre hebdomadaire. En raison des procédures judiciaires, il aurait commencé à avoir des contacts avec Justine, pour la première fois, en supervision alors qu'elle était âgée d'environ 8 mois. L'intervenante a supervisé cette dyade entre 11 et 15 fois. Bien que l'intervenante rapporte de grandes améliorations depuis le début des visites supervisées avec Justine, elle cote la qualité de la relation à 4 sur 10. L'intervenante justifie sa cote par une distance émotionnelle franche entre le père et sa fille, qui se reflète dans les comportements qu'adopte Justine vis-à-vis de son père. L'intervenante note également que le père manquerait quelque peu de sensibilité face aux besoins de sa fille, qu'il éprouverait certaines difficultés à partager son temps entre les deux enfants, à leur offrir une surveillance adéquate, à répondre aux besoins d'hygiène (p. ex., changement de couche) et à maintenir des échanges verbaux orientés

vers le jeu dans le moment présent (il a tendance à faire des promesses et à parler de l'avenir). Quant au père, il évalue la qualité de sa relation avec Justine à 5 sur 10. Il justifie sa cotation en blâmant la mère pour « la piètre qualité du respect envers le développement de l'attachement père-fille ». Le père se dit plutôt satisfait du service offert par l'organisme (8/10). Finalement, il est important de tenir compte, qu'au moment de l'expérimentation, il s'agissait de la deuxième visite supervisée depuis le retour du père qui était parti travailler à l'extérieur pour une période de six semaines.

Dyade 3 (Jacob). Le père, âgé de 39 ans, visite ses enfants, Jacob (5 ans) et Maria (3 ans) à raison de trois heures toutes les semaines. La dyade père-Jacob a été observée pour la présente expérimentation. Les deux parents reçoivent actuellement un suivi au Centre Jeunesse et les enfants sont placés en famille d'accueil. Le père se dit très satisfait du service offert par l'organisme (10/10) en précisant qu'il se sent bien reçu et qu'il trouve le personnel souriant, aimable et attentif à ses besoins et à ceux de ses enfants. Le père rapporte entretenir une excellente relation (10/10) avec son fils. Il mentionne avoir une relation « spéciale » avec son fils et explique qu'ils se comprennent seulement en se regardant. L'intervenante, qui a supervisé cette dyade à plus de vingt reprises, évalue la relation à 9 sur 10. Elle rapporte que le père et les enfants passent d'agréables moments lors des visites supervisées, qu'il est soucieux du bien-être de ses enfants, qu'il s'implique activement dans les jeux lors des visites et qu'il s'assure que les enfants soient le moins possible concernés par les procédures judiciaires et conflits qui entourent la situation familiale.

Dyade 4 (Julien). Le père, âgé de 49 ans, exerce son droit de visite de trois heures toutes les deux semaines auprès de son fils Julien, âgé de 1 an et 6 mois. Il fréquente le service depuis environ un an. Le père a refusé de donner à la chercheuse le motif qui l'amène à utiliser le service. Il n'a pas voulu donner son appréciation générale du service, ni son évaluation de la relation qu'il entretient avec son fils. L'intervenante, en se basant sur l'unique fois où elle a supervisé la dyade, évalue la qualité de la relation à 4 sur 10. Elle justifie sa cotation par le fait que, selon elle, l'enfant semble indifférent à son père, le père ne surveille pas assez son fils et qu'il adopte un langage inadapté à l'âge de l'enfant. Elle note cependant que le père initie quelques jeux.

Observatrices

Deux intervenantes du service de supervision des droits d'accès de la Maison de la Famille D.V.S de Québec participaient également à l'étude. La première est âgée de 21 ans et occupe cet emploi depuis environ un an. Elle possède une technique en travail social et un certificat universitaire en toxicomanie. Elle a également suivi une formation spécifique au contexte SDA portant sur les séparations parentales conflictuelles et l'aliénation parentale. Cette intervenante a utilisé la grille auprès des trois premières dyades. La seconde intervenante est âgée de 22 ans et occupe cet emploi depuis un mois (emploi estival). Elle possède un diplôme de technique d'intervention en délinquance et un certificat universitaire en criminologie. Elle n'a suivi aucune formation spécifique en lien avec la supervision des droits d'accès. Cette intervenante a testé la grille auprès de

la quatrième dyade. Enfin, l'auteure de cet essai, étudiante de deuxième année au doctorat en psychologie, a assisté à l'observation de toutes les dyades et a complété la grille pour les 4 dyades.

Évaluatrices externes

Trois psychologues cliniciens ont également été consultés afin d'évaluer la validité externe de l'instrument. Ces psychologues avaient entre deux et huit années d'expérience clinique auprès des enfants et de leur famille et entre cinq et douze années d'expérience en recherche universitaire.

Quant aux quatre intervenantes consultées, elles avaient entre une et dix années d'expérience dans le domaine de la supervision des droits d'accès et travaillaient dans diverses régions administratives du Québec.

Déroulement

Tout d'abord, il est important de préciser que l'auteure de cet essai a établi des contacts avec des nouvelles familles supervisées dans un milieu qu'elle ne connaissait pas afin d'éviter le plus de biais possibles.

Un certificat d'éthique a été décerné par l'Université du Québec à Trois-Rivières au début du projet (CER-12-181-06.21). Les intervenantes de la Maison de la Famille

D.V.S. de Québec ont remis aux pères du service une lettre d'information expliquant le projet de recherche. Les pères manifestant de l'intérêt à participer au projet ont ensuite été rencontrés individuellement par la responsable de la recherche afin d'expliquer la nature du projet, répondre aux questions du participant et faire signer le formulaire de consentement. Comme les enfants impliqués dans le projet sont âgés de moins de 14 ans, le consentement des deux parents est requis. Donc, les mères ont donc également été rencontrées pour les mêmes raisons. Une fois les consentements obtenus, un rendez-vous a été fixé avec le père et les intervenantes du service SDA afin de tester la grille lors d'une visite supervisée. Chaque participant a reçu, à la fin de l'expérimentation, un chèque-cadeau d'une valeur de 25\$ d'un magasin de jouets afin de le remercier de sa participation.

Les intervenantes participant au projet ont également été rencontrées par la responsable du projet afin de répondre aux questions et procéder à la signature du formulaire de consentement. Les intervenantes ont également reçu une brève formation quant à l'utilisation de la grille avant la visite supervisée. Après la visite supervisée, l'intervenante et la responsable de l'étude se sont rencontrées afin de comparer le contenu de leur grille et d'explicitier leurs cotations afin de permettre une meilleure interprétation qualitative de l'outil. Par contre, les cotes n'ont pas été changées (afin de ne pas influencer le calcul de la fidélité inter-juges).

Concernant le déroulement des visites supervisées dans cet établissement, il est important de noter que toutes les familles supervisées ainsi que leurs intervenants respectives se retrouvent en même temps dans le même local. L'environnement est souvent animé et bruyant. Suite aux visites supervisées, les intervenants complètent habituellement de courts rapports d'observation (une feuille recto-verso à cocher).

Chapitre 3

Résultats

Ce chapitre présente premièrement les étapes de réalisation de l'instrument et détaille les deux parties le composant. Deuxièmement, il présente l'appréciation de l'auteure et des intervenantes suite à l'expérimentation, les analyses statistiques de fidélité inter-juges et des indices de validité externe.

Premier objectif de recherche : Développement d'un instrument

La première section de l'outil a été conçue dans le but de faciliter la prise de notes lors des visites supervisées et de répondre au mandat actuel d'observation des organismes de supervision des droits d'accès. Pour déterminer quelles informations allaient être incluses dans cette section, l'auteure s'est principalement basée sur ce que suggère d'inclure *La Ligue de l'Enfance de l'Estrie* (2007) dans les rapports d'observation ainsi que sur sa propre expérience professionnelle comme intervenante en supervision des droits d'accès. La seconde section de l'outil a été conçue afin de permettre aux intervenants de faire une évaluation globale de la qualité de la relation père-enfant. Cette section de l'outil pourrait éventuellement répondre à un mandat d'évaluation qui pourrait un jour être confié aux organismes SDA. L'auteure s'est inspirée de la théorie sur l'attachement en général, de la théorie de la relation d'activation de Daniel Paquette ainsi que de certaines échelles (communication, rôle,

plaisir, et sensibilité) de l'outil *Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaire et scolaire* (Moss & al., 1998). Par la suite, des consultants (deux chercheurs renommés¹ et une intervenante SDA) ont examiné l'instrument afin de donner leur avis et d'émettre quelques recommandations. L'auteure, suite à ces consultations, a effectué certaines modifications à l'instrument. Par exemple, dans la *Grille d'évaluation de la relation père-enfant*, les échelles de 1 à 5 ont été changées pour des échelles de 1 à 3 afin de simplifier la cotation des échelles et de la rendre plus fonctionnelle en situation d'observation d'une dyade. De plus, une échelle impaire de trois points force davantage les intervenante(s) à prendre position.

L'*Outil de prise de notes* et la *Grille d'évaluation générale de la qualité de la relation père-enfant* (Comtois, 2012), sont divisés en deux parties. Afin de consulter l'instrument dans son ensemble, le lecteur peut se référer à l'appendice C. La première partie sert à faciliter la prise de notes en période d'observation d'une visite supervisée en couvrant toutes les informations qui doivent théoriquement être présentes dans un rapport d'observation d'une visite (cadre, collation, hygiène, jeux et stimulations, affection et contacts physiques, santé et sécurité, communication, discipline et encadrement, cadeaux, état général de l'enfant, interventions effectuées par le parent, arrivée et départ du parent visiteur, arrivée et départ du parent gardien, retour sur la visite avec le parent visiteur). Divers modes de prises de notes sont utilisés dans cette section de l'instrument. Par exemple, dans certaines sections (p. ex., hygiène, affection

¹ Daniel Paquette, Ph. D - Université de Montréal et Karine Dubois-Comtois, Ph. D – Université du Québec à Trois-Rivières

et contacts physiques, etc.), les fréquences des comportements sont rapportées. Dans d'autres sections, comme celles des arrivées et des départs de chacun des parents, un texte continu doit être rédigé. Finalement, dans d'autres sections telles que la communication ou l'état général de l'enfant, c'est la présence ou l'absence d'un comportement ou d'un état qui est rapporté.

La seconde partie évalue la qualité de la relation père-enfant sur huit échelles² (communication, affection, plaisir, rôles, sécurité/réconfort, sensibilité, discipline/encadrement, exploration de l'environnement/prises de risques) cotées de 1 à 3, en contexte de visite supervisée. L'outil est conçu pour des enfants âgés de 2 à 6 ans. Il est primordial d'appuyer chacune des cotes données par plusieurs faits/exemples observés lors de la visite supervisée dans les interactions père-enfant. Un score global est obtenu en additionnant les cotes données à chacune des échelles. Ce score global ainsi obtenu permet à l'intervenante de déterminer dans quel intervalle la dyade se trouve : 0-8 correspondant à une relation de faible qualité; 9-16 correspondant à une relation ambivalente; 17-24 correspondant à une bonne relation. De façon générale, plus le score obtenu est élevé, plus la relation est bonne. Cette section est complétée par l'intervenant une fois la visite supervisée terminée. Comme la présente étude vise à tester cet outil, les premières données psychométriques seront présentées plus bas.

² Voir la définition des huit variables composant les huit échelles au chapitre premier.

Deuxième objectif : Expérimentation de l'instrument

Appréciation de l'expérimentation par l'auteure

De prime abord, l'auteure a apprécié utiliser ce nouvel outil dans le cadre de réelles visites supervisées dans un milieu inconnu avec de nouvelles familles, et ce, pour diverses raisons. Premièrement, pour ce qui était de la première partie de l'instrument, soit l'*Outil de prise de notes*, il était fonctionnel et facilitait réellement la prise de notes sur le terrain. Les actions de cocher des cases et de noter des fréquences permettaient de gagner du temps et de conserver son attention sur la dyade. Lorsque cette partie de la grille fut mise au propre par traitement de texte, l'auteure avait l'impression de restreindre son temps de rédaction habituel. En effet, habituellement, la rédaction d'un rapport d'observation selon les exigences de son milieu de travail dure en moyenne deux heures pour une seule visite supervisée alors que pour le présent outil, il n'a fallu en moyenne qu'une heure. De plus, l'auteure avait l'impression de rapporter tous les éléments importants de la rencontre.

Pour ce qui est de la seconde partie de l'instrument, soit la *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant*, elle ne prenait que quelques minutes à compléter. Dans la majorité des cas, il était plutôt facile de se rapporter aux faits observés pendant la rencontre pour déterminer un score à chacune des échelles.

Appréciation de l'expérimentation par les intervenantes du milieu

Les deux intervenantes ayant participé à l'expérimentation ont préalablement eu une rencontre avec l'auteure visant à leur présenter l'instrument et à les former quant à son utilisation. La première intervenante, plus expérimentée et visiblement passionnée par son emploi, a testé l'instrument auprès de trois dyades père-enfant. Selon ces propos, elle a trouvé l'*Outil de prise de notes* simple à utiliser et plutôt complet. Elle n'a éprouvé aucune difficulté à compléter la seconde partie de l'instrument. La deuxième intervenante, moins expérimentée, n'a eu aucune difficulté à compléter l'*Outil de prise de notes*, mais a dit avoir trouvé plus complexe de se positionner pour la cotation de la *Grille d'évaluation de la relation père-enfant*.

Analyses statistiques

Le tableau 5 présente les scores bruts qui ont été donnés par les observatrices aux différentes échelles (2^e partie de la grille) pour chacune des dyades. Il est possible de constater que pour l'ensemble des observations des huit premières échelles de l'instrument, les deux observatrices sont en accord dans 59.38 % des cas.

En ce qui concerne le score global, il est identique pour les deux évaluations des quatre dyades. Le nombre total issu des échelles et constituant le score global est identique pour une dyade et n'est différent que d'un ou deux points pour les autres dyades.

Tableau 5

Scores bruts des observateurs à la Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant

Observateurs	Dyade 1		Dyade 2		Dyade 3		Dyade 4	
	1	2	1	2	1	2	1	3
Échelles								
Communication	3	3	1^a	2^a	3	3	1	1
Affection	3	3	2	2	3	3	2	2
Plaisir	3	3	2	1	3	3	2	2
Rôles de chacun	2	3	3	3	3	3	2	3
Sécurité/Réconfort	3	N/A	2	1	3	3	2	1
Sensibilité	3	3	2	1	3	3	1	1
Discipline/Encadrement	3	3	1	2	2	3	1	1
Exploration/Risques ^b	N/A	2	2	1	3	3	1	3
Total	20	20	15	13	23	24	12	14
Score global ^c	17-24	17-24	9-16	9-16	17-24	17-24	9-16	9-16

Notes.

^a Lorsque deux scores diffèrent, ils ont été indiqués en gras.

^b Exploration de l'environnement/Prise de risques

^c 0-8 : Relation de faible qualité; 9-16 : Relation ambivalente; 17-24 : Bonne relation.

Les scores obtenus aux échelles de la *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant* ont ensuite été compilés et analysés avec le logiciel SPSS (Version 19). Pour déterminer le degré d'accord inter-juges, une analyse avec le *Kalpa de Krippendorff* a été effectuée pour chacune des échelles de l'outil en comparant le score de l'auteure (observateur 1) avec celui de l'intervenante (observateur 2 ou 3). Ce test permet de calculer le degré de fidélité inter-juges pour chacune des échelles tout en tenant compte des données manquantes. Dans ce cas-ci, les scores « N/A » (non applicable) ont été considéré comme des données manquantes. De plus, ce test

s'applique bien à des échantillons de toutes tailles. Pour la présente analyse, les échelles de l'instrument ont été considérées comme des variables ordinales. Le tableau 6 présente les résultats ainsi obtenus.

Tableau 6

Kalpa de Krippendorff pour chacune des échelles de la Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant

Échelles	Kalpa
Communication	0.90
Affection	1.00
Plaisir	0.90
Rôles de chacun	-0.17
Sécurité/Réconfort	0.58
Sensibilité	0.90
Discipline/Encadrement	0.71
Exploration de l'environnement/Prise de risques	0.19

Selon De Swert (2012), les KALPHA variant entre 0.67 et 0.80 représentent une très bonne fidélité inter-juges, comme c'est le cas pour l'échelle « Discipline et encadrement » (0.71). Toujours selon le même auteur, les KALPHA inférieurs à 0.67 sont plus faibles. Trois échelles ont des KALPHA assez faibles : « Rôles de chacun » (-0.17), « Sécurité/Réconfort » (0.58) et « Exploration de l'environnement / Prise de risques » (0.19). Ces résultats laissent croire que les échelles sont peut-être mal définies ou encore que la formation des observateurs n'a pas été suffisante. Pour les autres échelles, soit, « Communication » (0.90), « Affection » (1.00), « Plaisir » (0.90) et « Sensibilité » (0.90), les KALPHA sont considérés comme étant très fiables.

Finalement, le KALPHA des intervalles obtenus pour le score global n'a pas été calculé avec le logiciel SPSS. Toutefois, il est visuellement (tableau 5) possible de constater que tous les scores sont identiques pour les deux observatrices pour chaque dyade.

Validation externe

Validation par trois psychologues cliniciennes expérimentées. Trois psychologues cliniciens, expérimentés dans le domaine de l'enfance et de la famille, ont évalué la validité de l'instrument. L'auteure leur a demandé de noter, sur une échelle allant de 0 (validité nulle) à 100 (excellente validité) à quel niveau, selon leur expérience, se situe la validité de l'ensemble de l'instrument élaboré (*Outil de prise de notes* et *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant*) et de justifier. Les psychologues devaient se baser sur les outils complétés par l'auteure pour les trois premières dyades. En effet, à ce moment, l'expérimentation auprès de la quatrième dyade n'avait pas encore eu lieu. Le tableau 7 présente les évaluations de chacun des psychologues ainsi que leurs principales justifications.

Les résultats inclus dans le tableau 7 montrent que la validité est cotée de 80% à 90% par des psychologues ayant plusieurs années d'expérience en clinique et en recherche. Les commentaires positifs portent principalement sur le fait que l'outil tient compte des éléments importants généralement considérés lors de l'évaluation de la qualité de la relation parent-enfant, dont des indices spécifiques aux pères ainsi que sur la clarté et le nombre d'informations pertinentes contenues dans l'instrument.

Tableau 7

Validation et justifications selon les trois psychologues cliniciennes

	Validité (%)	Justifications
Psychologue 1	80 %	<p>Points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tient compte des différentes dimensions de la relation d'attachement - Permet de parler à la fois du père et de l'enfant - Ne croit pas qu'il est possible de se tromper sur la qualité générale de la relation <p>Points négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne permet pas de détecter les nuances sur la qualité de la relation - Se base sur des observations dans un temps donné, observations qui peuvent être influencées par un nombre important de facteurs - Peut être influencé par la perception de la personne qui complète l'instrument
Psychologue 2	85 %	<p>Points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de plusieurs éléments à prendre en compte lors de l'évaluation la relation parent-enfant - Présence d'indices spécifiques sur la relation père-enfant <p>Points négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécifier davantage le construit évalué (p. ex., socio-affectif, capacités parentales, sécurité et soins de base, etc.) - Expérimentation sur un plus grand nombre de dyades pour s'assurer que l'outil discrimine bien les différentes relations (bonne vs moins bonne).
Psychologue 3	90 %	<p>Points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instrument complet. Beaucoup d'informations. <p>Points négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doute de la validité si cette grille est complétée par des personnes n'ayant pas de formation adéquate en évaluation.

Les points négatifs soulevés sont le manque de nuance dans l'évaluation de la relation parent-enfant, le grand nombre de facteurs qui peuvent influencer l'évaluation de la relation dans le contexte d'une visite supervisée, le fait que l'outil ait été testé sur un petit échantillon et le manque de formation des intervenants qui pourraient influencer la validité.

Validation par quatre intervenantes SDA. Quatre intervenantes expérimentées du milieu communautaire en supervision des droits d'accès ont également été consultées afin de donner leur avis concernant la possibilité que l'instrument puisse être utilisé dans son ensemble dans le contexte SDA. Nous leur avons également demandé de justifier leur réponse. Le tableau 8 présente et synthétise leurs opinions.

On constate que trois intervenantes utiliseraient la 1^{re} partie de l'instrument. Une seule intervenante utiliserait la 2^e partie, les trois autres ne critiquent pas le contenu de l'instrument, mais affirment qu'il dépasse le mandat d'évaluation des organismes SDA. La quatrième intervenante juge sévèrement les deux parties de l'outil.

Tableau 8

Évaluation des intervenantes SDA et justifications

Intervenantes	Utilisation de l'outil en contexte SDA		Justifications
	A	B	
Intervenante 1	A	Oui	L'utiliserait comme rapport d'observation (complet, facile à utiliser, permettant de constater l'évolution, faciliterait la rédaction des rapports synthèses)
	B	Oui	L'inclurait dans les plans de supervision, outil d'intervention auprès des parents
Intervenante 2	A	Oui	L'utiliserait comme rapport d'observation après quelques modifications (clair, concis)
	B	Non	L'aspect d'évaluation va au-delà du mandat d'observation des organismes SDA (trop subjectif, manque de formation pour compléter un tel outil)
Intervenante 3	A	Oui	L'utiliserait comme rapport d'observation après quelques modifications (clair, concis, permet de synthétiser l'information)
	B	Non	L'aspect d'évaluation va au-delà du mandat d'observation des organismes SDA (trop subjectif)
Intervenante 4	A	Non	Ne l'utiliserait pas comme rapport d'observation (N'apporte rien de nouveau, manque de clarté et de précision, ne permet pas d'avoir le portrait général de la dyade, perte de temps)
	B	Non	L'aspect d'évaluation va au-delà du mandat d'observation des organismes SDA (Subjectif, manque de formation)

Note. A : Outil de prise de notes / B : Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant

Chapitre 4

Discussion

Dans ce chapitre, les résultats présentés précédemment seront discutés. Un certain nombre d'améliorations seront également suggérées afin d'optimiser l'instrument élaboré dans le présent essai.

Premier objectif : Développement d'un instrument

Étant donné que, dans le cadre de cet essai, un instrument a été spécifiquement conçu pour le contexte de supervision des droits d'accès en milieu communautaire, il est possible d'affirmer que le premier objectif de l'essai a été atteint. En effet, suite à la revue des écrits scientifiques du domaine, aux avis reçus des spécialistes consultés et grâce à l'expérience professionnelle de l'auteure, l'*Outil de prise de notes* et la *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant* ont été élaborés et expérimentés.

Outil de prise de notes

Les commentaires et impressions, bien que subjectifs, de l'auteure et des deux intervenantes qui ont expérimenté l'*Outil de prise de notes* permettent de constater qu'il s'avère fonctionnel et pratique sur le terrain. De plus, il semble répondre adéquatement au mandat actuel d'observation des services de supervision de droits d'accès et permet de rapporter les faits. Cependant, comme il s'agit d'une première étude, plusieurs modifications devraient être apportées afin d'optimiser son efficacité. Les modifications

suggérées dans les prochaines lignes proviennent des constatations faites par l'auteure lors de l'expérimentation ainsi que des pistes d'améliorations soumises par les psychologues et les intervenantes SDA ayant eu l'occasion d'analyser l'outil. Voici les sections qui devraient idéalement subir des modifications.

Cadre. Il serait tout à fait pertinent de modifier la grille de façon à pouvoir noter quelle personne respecte ou non le cadre de la visite. Par exemple, il se pourrait que ce soit seulement l'enfant qui ne respecte pas le local ou les règlements de l'organisme, que ce soit le parent ou les deux.

Collation. Il s'est avéré que de noter l'heure de début et de fin apparaît peu pertinent. Cependant, il serait tout de même important de prévoir un espace pour noter combien de temps la dyade consacre à la collation et à quel moment de la rencontre (p. ex., au début, à la fin, à plusieurs moments, collation durant toute la visite, etc.). Cela permet de constater la répartition de chaque activité pendant la rencontre.

Hygiène. Il faudrait modifier l'outil en tenant compte du fait qu'un enfant un peu plus âgé pourrait être en mesure d'assurer lui-même son hygiène corporelle (p. ex., aller se laver les mains et la bouche seul). L'intervenant devrait donc noter ce fait afin de ne pas pénaliser un parent qui laisserait à son enfant la possibilité de pratiquer son autonomie.

Communication. Il serait sans doute plus approprié de noter si le parent monte le ton pour faire la discipline dans la section « discipline/encadrement » ainsi que la réaction de l'enfant à ce changement de ton. De plus, certains qualificatifs employés pour définir le ton de voix du parent peuvent parfois porter à confusion. Par exemple, le terme « fort » peut être interprété différemment dépendamment des personnes. Un parent peut avoir naturellement un fort ton de voix et ne doit pas en être pénalisé. Au contraire, un parent pourrait avoir un ton de voix naturellement faible sans toutefois intentionnellement chuchoter à ses enfants. Finalement, il serait préférable de prévoir un espace spécifique pour que l'intervenant puisse présenter les faits qui l'amènent à croire qu'un parent adopte ou non une écoute active avec son enfant. Par exemple, est-ce que le parent s'approche, tend l'oreille, cesse de faire du bruit pour écouter son enfant lorsqu'il parle?

Santé/Sécurité. Il serait intéressant d'ajouter une case pour cocher si le parent assure la sécurité seulement par moment. Par exemple, un parent pourrait à un moment pendant la rencontre dire à son enfant de ne pas courir avec les ciseaux dans les mains et à un autre moment, lui demander de grimper dans un arbre pour aller chercher un ballon. Une précision de ce genre permettrait de constater si le parent assure une surveillance constante et ainsi la sécurité de son enfant tout au long de la visite ou si ce point est négligé. Évidemment, le tout doit être appuyé par des faits. Une case à cocher « N/A » (non applicable) pourrait aussi être ajoutée dans les cas où le parent n'a tout simplement

pas à voir à la sécurité de son enfant pendant la visite (p. ex., le père et l'enfant font un jeu de société assis à une table durant toute la durée de la visite).

Il serait également avantageux de faire l'ajout d'une zone pour noter l'état général du parent avant, pendant et après la visite supervisée. En effet, il arrive que le parent soit émotif, distrait, fatigué ou encore malade et son état peut jouer un rôle sur le déroulement de la visite. L'intervenant pourrait donc noter les faits qui le poussent à croire que le parent n'est pas dans un état idéal (p. ex., le parent bâille excessivement, le parent s'endort pendant la visite, le parent se mouche sans cesse, le parent a les yeux rouges/mouillés et a de la difficulté à parler, etc.). De plus, il arrive également que l'intervenant soupçonne que le parent soit en état de consommation. Cette impression, basée sur des faits, doit également être notée (p. ex., odeur forte d'alcool, le parent nomme avoir consommé la veille, etc.).

De plus, comme plusieurs visites supervisées comptent plus d'un enfant, la pertinence d'enrichir l'outil d'une section sur la fratrie devient tout à fait justifiée. L'intervenant pourrait noter les faits en relation avec la fratrie (p. ex., un grand frère qui prend soin de sa jeune sœur, deux frères qui se chamaillent sans cesse, un des enfants est malade et pleure constamment, difficulté du parent à accorder son attention à tous ses enfants, préférence du parent pour un enfant, etc.).

Finalement, il arrive que des parents reçoivent des visiteurs lors des contacts supervisés. Il serait donc pertinent de faire l'ajout d'un espace pour noter qui est cette personne ainsi que quelques indices de la relation de cette personne avec le parent et l'enfant (p. ex., Comment l'enfant réagit à cette présence? Est-ce que le parent délaisse son rôle de parent au profit de sa relation avec le visiteur? Est-ce que le visiteur est intrusif par rapport au rôle du parent?).

Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant

Les commentaires et impressions, encore une fois subjectives, de l'auteure et des intervenantes ayant testé la grille laissent croire qu'elle présente quelques ambiguïtés. Certaines ont trouvé le remplissage plus facile alors que d'autres ont éprouvé plus de difficultés. Il est possible d'expliquer ce fait par les divergences quant à la formation de chacune de ces personnes ainsi que leur différent degré d'expérience en supervision des droits d'accès. De plus, cette section de l'outil amène les intervenantes à évaluer et à prendre position sur la qualité de la relation père-enfant, ce qui ne fait actuellement pas partie du mandat des organismes SDA.

Cette seconde partie de l'outil devrait également subir quelques ajustements. Tout d'abord, les termes « qualité de la relation » sont lourds de sens. Le titre de l'instrument devrait donc être changé dans le but d'atténuer l'impact négatif qu'une telle expression pourrait avoir sur les parents. Un titre tel que « Observation de la dynamique relationnelle » serait sans doute plus approprié puisqu'il résonne moins comme une

évaluation. Ensuite, il serait important de prévoir un espace pour que les intervenants puissent justifier leur cote par des faits observés pendant la visite supervisée. De plus, l'échelle « affection » devrait être bonifiée d'un élément important qui avait été omis dans la première version soit la présence et la qualité ou l'absence de contact visuel entre le parent et son enfant. Pour ce qui est de l'échelle « rôles de chacun », il serait bénéfique de spécifier ce qu'est un parent qui joue ou ne joue pas son rôle de parent et non seulement le rôle approprié ou inapproprié de l'enfant. Finalement, pour l'échelle « sécurité/réconfort », il est seulement inscrit que l'enfant réclame « sa mère ». Dans l'optique où un enfant pourrait réclamer quelqu'un d'autre que sa mère biologique (p. ex., un grand-père, une mère de famille d'accueil, l'intervenante, etc.), il serait préférable de remplacer ce terme par « une autre personne » tout en précisant qui est cette personne.

Finalement, tout le système de cotation de cette deuxième partie de l'instrument devrait être revu. Tout d'abord, la consigne de mettre un score de zéro lorsque la case « N/A » est cochée n'est sans doute pas avantageuse pour le parent. Prenons l'exemple d'une courte visite supervisée d'une heure avec un enfant plutôt sage. Il se pourrait fort bien que le père n'ait pas eu à faire de discipline ou à encadrer son enfant. Bien que la case «N/A » soit cochée, cela ne veut pas dire que le parent n'est pas adéquat au niveau de la discipline et de l'encadrement. Cela veut simplement dire que l'intervenant n'a pas suffisamment de faits pour appuyer une telle cote. En donnant un score de zéro, le parent risque donc de se retrouver avec un score final rabaisé. Il serait aussi intéressant de se

questionner sur la validité de la grille d'évaluation lorsqu'il y a trop de « N/A » de cochés. Par exemple, s'il y a quatre échelles où la case « N/A » est cochée sur un total de huit échelles, est-ce que l'intervenant possède un nombre raisonnable d'informations pour se positionner quant à la qualité de la relation?

Deuxième objectif : Expérimentation de l'instrument

Les résultats obtenus à la *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant* suite à cette première expérimentation de l'outil sur quatre dyades père-enfant, ont été soumis au calcul de l'accord inter-juges en utilisant le *Kalpa de Krippendorff* (SPSS version 19). Tout d'abord, étant donné le nombre restreint d'observations pour chacune des échelles, les données obtenues suite à ce calcul ne sont sans doute que peu valides. De plus, le fait d'avoir regroupé les scores des observatrices deux (expérimentée et ayant coté trois dyades qu'elle connaissait) et trois (débutante et ayant coté une dyade qu'elle ne connaissait pas) pour effectuer le calcul représente un problème supplémentaire quant à la validité des données. Cependant, ces données nous indiquent que quatre échelles sont probablement très bien définies (voir tableau 6). Par exemple, un KALPHA parfait de 1.00 a été obtenu pour l'échelle « Affection ». Il semble que cette échelle soit bien définie et suffisamment claire tout comme les trois échelles « Communication » (0.90), « Plaisir » (1.00) et « Sensibilité » (0.90). Enfin, l'échelle « Discipline/Encadrement » présente selon De Sivert (2012) une très bonne fidélité interjuge (0.71). L'échelle « Sécurité/réconfort » obtient un Kalpa inférieur (0.58), ce qui indique que certaines précisions devraient être apportées pour coter cette dimension.

Les deux échelles « Rôles de chacun » (-0.17) et « Exploration de l'environnement/Prise de risques » (0.19) obtiennent des Kalpha vraiment faibles. Cela laisse croire que ces variables sont mal définies dans la grille et qu'elles ne permettent pas aux observateurs de coter les nuances. Par exemple, pour l'« Exploration de l'environnement/Prise de risques », chacune des cotes (1 à 3) de cette échelle contient des aspects théoriques de la théorie de la relation d'activation de Paquette (2004a, 2004b, 2004c, Paquette et Bigras, 2010). Il serait sans doute préférable de mettre des exemples plus précis pour chacune des typologies (sous-activé, activé, sur-activé). De plus, comme il s'agit d'une théorie nouvelle et complexe, il serait également important d'élaborer en conséquence la formation donnée aux intervenants qui utiliseront la grille.

Par contre, en prenant un angle d'analyse plus qualitatif, il est possible de remarquer, qu'à quelques exceptions près, il y a rarement un écart de plus d'un point entre les deux observatrices (voir tableau 5). Cela nous indique, encore une fois, que le problème réside possiblement dans un manque de nuance des échelles ou de compréhension des cotes. Malgré toutes les différences entre les scores de chacune des observatrices, il n'en reste pas moins que le score global de chaque dyade observée est identique ce qui est sans aucun doute un point fort de cette expérimentation.

Concernant les scores de validité externe obtenus d'après l'avis des psychologues ayant analysé l'instrument, il est tout à fait raisonnable de mentionner que ces scores

sont relativement bons considérant le fait qu'il s'agit d'une première version et expérimentation.

Trois des quatre intervenantes SDA sondées dans le cadre de l'étude ont approuvé la première partie (Outil de prise de note). Mentionnons que la quatrième qui rejette entièrement l'Outil (n'apportant rien de nouveau, manquant de clarté et de précision, ne permettant pas d'avoir le portrait de la dyade et constituant une perte de temps) utilise, dans son milieu, une forme de rapport synthétisé et donne des formations dans la Province sur la rédaction des rapports.

Trois des quatre intervenantes ont mentionné que la seconde section de l'outil – soit celle permettant de faire l'évaluation de la qualité de la relation père-enfant – allait au-delà du mandat des organismes offrant le service de supervision des droits d'accès. En effet, la grille exige de l'intervenant de se positionner lors de l'évaluation alors que le mandat est restreint à l'observation uniquement. De plus, la plupart des intervenants SDA n'ont pas nécessairement reçu une formation appropriée pour ce qui est de la notion d'attachement et n'ont pas les compétences nécessaires afin de conduire une telle évaluation, souvent réservée aux psychologues menant des expertises psycho-légales en matière de garde d'enfant. Cependant, il ne faut pas oublier que l'outil a été conçu afin de fournir des indices globaux de la qualité de la relation et non de faire une évaluation poussée et précise de la relation dans la dyade ou de la capacité parentale. En ce sens, il serait intéressant d'explorer l'idée d'élargir, dans une certaine mesure, le mandat du

service en offrant la possibilité de faire un certain niveau d'évaluation. En effet, les intervenants SDA, ayant au minimum une formation collégiale dans un domaine approprié (p. ex., service social, éducation spécialisée, etc.) pourraient utiliser cet outil après avoir suivi une formation spécifique et complète quant à son utilisation. Une des exigences de la formation, afin de s'assurer que les intervenants complètent correctement la grille, serait d'en arriver à un niveau d'accord inter-juges acceptable avec une personne expérimentée avec l'outil pour une même situation de visite supervisée.

Il serait également intéressant d'envisager la possibilité que d'autres personnes que les intervenants SDA puissent être formées à l'utilisation de l'outil. L'outil, dans son ensemble, pourrait certainement être utile aux psychologues et autres professionnels conduisant des expertises psycho-légales qui assistent parfois à des visites supervisées. L'outil pourrait également être utilisé par des intervenants des Centres Jeunesse (CJ) et des Centres de Santé et de Services Sociaux (CSSS). D'ailleurs, un guide d'utilisation de l'outil est présentement en développement. Il pourrait certainement soutenir et faciliter la formation.

Ensuite, la *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant* pourrait s'inscrire dans la procédure à suivre pour l'établissement des plans de supervision. En effet, le but de ce type de plan est de permettre au parent de prendre conscience de son rôle tout en l'aidant à améliorer certains points en misant sur ses forces (*La Ligue de*

l'Enfance de l'Estrie, 2007). L'intervenant SDA pourrait ainsi offrir l'occasion au parent, de prendre conscience, visuellement, de ses forces et de l'aider à trouver des solutions à ses points plus faibles. De plus, en utilisant la grille lors d'une première visite puis, à des intervalles réguliers, l'intervenant et le parent auraient la possibilité d'observer l'évolution de la relation parent-enfant.

Limites et apports de l'étude

Cette étude présente évidemment certaines limites. Premièrement, seulement quatre observations de visites supervisées ont pu être effectuées principalement par manque de temps et de moyens financiers rendant impossible une application à plus grande échelle. De plus, les visites supervisées pour cette étude étaient plutôt longues (entre deux et trois heures). Ce nombre restreint d'observations rend donc les analyses de l'accord inter-juges moins valides. De plus, le recrutement des dyades n'a pas non plus été une tâche facile. Plusieurs parents visiteurs étaient intéressés à participer au projet de recherche. Cependant, dans plusieurs cas, ce sont les parents gardiens qui refusaient que leur enfant participe au projet. Une explication possible à ce phénomène est sans doute l'existence d'une grande animosité entre certains parents.

Un grand nombre de facteurs, liés au contexte de supervision, ont influencé l'évaluation de la qualité de la relation père-enfant. Tout d'abord, dans toutes les situations d'observation, la désirabilité sociale exprimée par la personne observée est à prendre en considération. Dans ce contexte précis, en raison de la présence d'enjeux

judiciaires et de la situation familiale compliquée, il est tout à l'avantage du parent de faire bonne impression face à l'évaluateur. En effet, l'intervenante qui a testé l'instrument auprès des trois premières familles (qu'elle connaissait) a observé que, dans les dyades évaluées, certains pères, au moment de l'expérimentation, s'occupaient davantage de leur enfant et étaient de meilleure humeur qu'habituellement.

L'historique relationnel entre le père et son enfant joue également un grand rôle. Par exemple, dans une situation où un père aurait déjà abusé physiquement de son enfant, il se pourrait que l'enfant craigne son parent et soit plus distant.

L'état physique et émotionnel de l'enfant et du parent au moment de l'évaluation peut également avoir un impact sur l'évaluation. Par exemple, il se pourrait que l'enfant soit malade et qu'il soit plus maussade. L'évaluateur pourrait, par erreur, en déduire que l'enfant n'est pas bien avec son père. Un autre exemple pourrait être celui d'un père qui est plus triste et distrait qu'à son habitude parce qu'il vient d'apprendre une mauvaise nouvelle. Ceci montre l'importance de ne pas évaluer la relation en se basant sur une seule application de la grille.

La présence de plusieurs enfants d'une même fratrie lors d'une visite supervisée constitue également un facteur d'influence. En effet, le parent doit diviser son attention et son temps entre ses enfants. Cela pourrait donner l'impression à l'évaluateur que le père ne s'occupe pas suffisamment bien d'un enfant ou que la relation n'est pas bonne.

Cela justifie l'importance de tenir compte des attitudes et comportements de l'enfant lors de l'évaluation. Par exemple, est-ce que l'enfant va aller chercher de lui-même l'attention et l'affection de son père ou va-t-il ignorer le fait qu'il s'occupe davantage de son frère ou sa sœur en jouant seul dans un coin?

Finalement, le contexte et l'ambiance de la supervision jouent un grand rôle. Par exemple, prenons un contexte où tous les parents et les enfants supervisés se retrouvent dans la même pièce. Il est possible que les bruits ambiants soient dérangeants et que la dyade souffre d'un manque d'intimité. Les enfants pourraient aussi être tentés de jouer tous ensemble, ce qui ne favorise pas l'évaluation des interactions père-enfant. Par contre, si l'enfant passe son temps à rejoindre les autres enfants pour jouer et à se référer aux autres parents lorsqu'il a besoin d'aide, cela fournit des indices intéressants sur la relation. Cependant, afin d'optimiser la quantité et la qualité des interactions père-enfant, il serait recommandé que chaque dyade évaluée soit seule dans un local avec une intervenant. De plus, cette dernière pourrait ainsi se consacrer entièrement à l'évaluation d'une seule famille.

Malgré ces limites, l'étude présente certains apports au plan clinique. Tout d'abord, le fait que l'auteure de l'essai ne connaissait pas les dyades observées dans ce milieu inconnu apportait un certain niveau d'objectivité dans la cotation de l'outil. De plus, l'étude a permis de développer un outil novateur dans un domaine spécifique et ainsi de répondre au besoin du milieu. En plus de paraître assez valide au plan clinique, cet outil

est pratique et fonctionnel sur le terrain. Il est possible de penser qu'après avoir subi plusieurs améliorations, l'instrument pourrait être éventuellement être utilisé à l'échelle provinciale. En effet, comme certains organismes fournissent des rapports d'observations trop laborieux et que d'autres semblent être trop simplistes, *l'Outil de prise de notes* pourrait être utilisé comme rapport uniforme dans tous les services SDA du Québec. Ainsi, les juristes et autres professionnels qui ont en main ces rapports d'observations seraient moins déstabilisés par la multitude de modèle de rapports actuellement utilisés.

Enfin, le présent essai a permis à l'auteure, grâce aux diverses ressources utilisées (consultants, psychologues, intervenants) de mener sa première étude scientifique. Il lui a également permis de développer ses connaissances et son sens clinique quant à l'évaluation de la qualité de la relation parent-enfant tout en lui permettant d'objectiver davantage les observations faites dans son propre milieu de travail en contexte de supervision des droits d'accès.

Avenues de recherches futures

L'outil proposé dans cet essai pourrait éventuellement faire l'objet de projets de recherche dans l'avenir. En effet, afin d'établir des normes québécoises, la *Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant* – version améliorée, devrait être testée sur un nombre plus important de familles en contexte de visite supervisée dans des

conditions optimales. L'obtention de normes faciliterait la tâche des intervenants lors de la complétion de la grille d'évaluation.

Bien que l'outil ait été construit pour les dyades père-enfant, il serait également intéressant de conduire une étude dans laquelle la grille serait testée auprès de dyades mère-enfant ou avec d'autres figures d'attachement qui pourrait graviter autour de l'enfant (p. ex., oncle-tante, grands-parents, parents de famille d'accueil, etc.). Ce genre d'étude permettrait de faire les modifications nécessaires pour son utilisation optimale auprès d'autres types de dyades. Des normes québécoises pourraient également être établies en ce sens. Aussi, il serait pertinent de tester le présent outil auprès d'enfants plus jeunes ou plus âgés afin d'adapter l'outil en conséquence et de permettre qu'il soit utilisé le plus possible dans les services SDA.

Pour mieux évaluer la qualité de la relation et des interactions, il serait judicieux d'intégrer des éléments tirés des situations de laboratoire aux visites supervisées. Par exemple, dans le protocole de laboratoire développé par Moss et ses collègues (1998) pour tester la *Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaires et scolaires*, il y a une période où la mère et l'enfant prennent une collation. Il serait donc intéressant de demander au parent visiteur de prendre un certain temps (p. ex., dix minutes) pour partager une collation avec son enfant, puisque ce ne sont pas tous les parents qui le font. Dans la même ligne de pensée, l'intervenant pourrait demander au parent de faire une période de « jeu sans jouet » pendant la visite, tout comme dans le protocole de la *Situation Risquée* (Paquette & Bigras, 2010) afin de voir les interactions

père-enfant sans appui sur les jouets. L'intervenant pourrait aussi demander au père de quitter la pièce quelques instants, comme dans la *Situation étrangère* (Ainsworth et ses coll., 1970; 1978), afin de stimuler le système d'attachement de l'enfant et observer ses réactions face au départ de son parent.

Sellenet (2010) suggère que les visites supervisées pourraient être de type didactique en devenant un outil pour travailler la parentalité. Elle propose qu'en équipe avec un parent qui souhaite réellement améliorer la relation avec son enfant, les intervenant(e)s pourraient définir clairement ce qui pose le plus problème. L'auteure conseille que des moyens précis pourraient être suggérés au parent. Par exemple, en se servant de jeu pour communiquer au lieu de simplement jouer. Sellenet suggère également de préciser des étapes très graduelles à traverser, afin de conserver l'espoir du parent et de l'enfant. Finalement, elle propose de faire un bilan avec les principaux intéressés des avancées et des difficultés restantes. La totalité ou certaines échelles de *la grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant* pourrait être utilisée pour ce type de plan d'intervention. Évidemment, il serait pertinent de mener une étude sur cette possible utilisation afin de constater si elle apporte un support adéquat au plan d'intervention et si elle aide réellement le parent à comprendre ce qui fonctionne moins bien dans la relation avec son enfant.

Conclusion

Cette recherche a permis de développer et de tester un outil de prise de notes et une grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant pour le contexte de supervision des droits d'accès (SDA). Aucun outil n'avait encore été spécifiquement conçu pour ce contexte. Les résultats démontrent que l'instrument révisé devrait être testé sur un plus grand nombre de dyades père-enfant avant de conclure qu'il pourrait être implanté dans les services. Cependant, les données préliminaires fournies dans cet essai démontrent qu'il s'agit d'un instrument novateur qui pourrait effectivement avoir un apport considérable au milieu communautaire si le mandat actuel d'observation des services SDA était élargi à celui d'évaluation. Toutefois, des études supplémentaires devront être entreprises ultérieurement afin poursuivre le développement de l'outil.

Références

- Abramovitch, R., Jenkins, J. & Peterson-Baladi, M. (1994). *Evaluation of the supervised access pilot project*. Toronto, ministry of the Attorney General.
- Ainsworth, M. D. & Bell, S. M. (1970). Attachement, exploration and separation: Illustrated by the behavior of one-year-olds in a strange situation. *Child Development*, 41, 49-67.
- Ainsworth, M. D., Blehar, M. C., Waters, E. & Wall, S. (1978). *Patterns of attachment: A psychological study of the Strange Situation*. Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates.
- Ambert, A.-M. (2009). *Divorce: faits, causes et conséquences*. Ottawa, Institut Vanier de la famille, 37 pages.
- Baumrind, D. (1971). Current patterns of parental authority. *Developmental psychology monograph*, 4 (1), 1-103.
- Bertin, F. (2009). *Plan de supervision pour la Maison de la Famille D.V.S.* Document inédit.
- Blain-Lamoureux, D. (2010). *Guide de soutien à la pratique pour les visites supervisées*. Montréal : Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire, 39 pages.
- Bourdase, K. & Dodelin, M. (2011). De la visite médiatisée : Étude clinique, *Dialogue – Recherches sur le couple et la famille*, 193(3), 139-152.

- Bowlby, J. (1958). The nature of the child's ties to his mother. *The International Journal of Psychoanalysis*, 39, 350-373.
- Bowlby, J. (1969). *Attachment and loss*, vol. 1: *Attachment*. London, Hogarth.
- Bretherton, I., Ridgeway, D. & Cassidy, J. (1990). Assessing internal working models of the attachment relationship. An attachment story completion task for 3 year-olds. In M. Greenberg, D. Cicchetti & E. M. Cummings (eds). *Attachment during the preschool years* (pp. 273-308) Chicago: University of Chicago Press.
- Bretherton, I. (2010). Fathers in attachment theory and research: a review. *Early child development and care*, 180 (1-2), 9-23.
- Brown, G. L., Neff, C. & Mangelsdorf, S. C. (2012). Father involvement, paternal sensitivity and father-child attachment security in the first 3 years. *Journal of family psychology*, 26 (3), 421-430.
- Cloutier, R. (2006). Le syndrome d'aliénation parentale en contexte de conflit sur la garde de l'enfant. *Psychologie Québec* (mars 2006), 28-31.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2012). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Répéré à <http://www.cdpcj.qc.ca/protection-droits-jeunesse/Pages/default.aspx>.
- Cyr, C. & Dubois-Comtois, K. (2001). *Manuel de la Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaires et scolaire de Moss, Humber et Roberge (1996)*. Université du Québec à Montréal. Document inédit.

- Dallam, S. J. (1999). Parental Alienation Syndrome: Is it scientific? In E. St. Charles & L. Crook (Eds.), *Expose: The failure of family courts to protect children from abuse in custody disputes*. Los Gatos , CA : Our Children Our Children Charitable Foundation.
- De Swert, K. (2012). *Calculating inter-coding reliability in media content analysis using Krippendorff Alpha*. University of Amsterdam.
- Dubeau, D. & Moss, E. (1998). La théorie de l'attachement résiste-t-elle au charme des pères? Approche comparative des caractéristiques maternelles et paternelles durant la période préscolaire. *Enfance*, 51(3), 82-102.
- Ducommun-Nagy, C. (2006). *Ces loyautés qui nous libèrent*. Paris : JC Lattès.
- Dumont, C. & Paquette, D. (2008). L'attachement père-enfant et l'engagement paternel : deux concepts centraux pour mieux prédire le développement de l'enfant. *Revue de psychoéducation*, 37 (1), 27-46.
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille (2005). *Code d'éthique des ressources de supervision des droits d'accès*. Document inédit.
- Frascarolo, F. (1997). Les incidences de l'engagement paternel au quotidien sur les modalités d'interaction ludique père-enfant et mère-enfant. *Enfance*, 50 (3), 381-387.
- Gardner, R. A. (1998). Recommendations for dealing with parent who induce a parental alienation syndrome in their children, *Journal of divorce and remarriage*, 28 (3-4), 1-23.

- Gardner, R. A. (1999). Guidelines for assessing parental preferences in child-custody disputes. *Journal of divorce and remarriage*, 30 (1-2), 1-9.
- Gardner, R. A. (2006). Introduction. Dans R. A. Gardner, S. R. Sauber & D. Lorandos (Eds). *The international handbook of parental alienation syndrome : Conceptual, clinical and legal considerations* (pp. 5-11). Springfield: Charles C Thomas Publisher.
- George, C., Kaplan, N. & Main, M. (1985). *The adult attachment interview*. Unpublished manuscript. University of California, Berkeley.
- Gilmour, G. A. (2004). *High-conflict separation and divorce: options of consideration*. Family, children and youth section department of Justice of Canada. 122 pages. Repéré à : http://canada.justice.gc.ca/eng/pi/fcy-fea/lib-bib/rep-rap/2004/2004_1/pdf/2004_1.pdf
- Grossmann, K., Grossmann, K. E., Kindler, H., & Zimmermann, P. (2008). A wider view of attachment and exploration: The influence of mothers and fathers on the development of psychological security from infancy to young adulthood. In J. Cassidy & P. R. Shaver (Eds.), *Handbook of attachment: Theory, research, and clinical applications (2nd ed.)*. (pp. 857-879). New York, NY US: Guilford Press.
- Guedeney, N. & Guedeney, A. (2002). *L'attachement: Concepts et applications*. Paris: Masson.
- Howes, C. (1999). Attachment relationships in context of multiple caregivers. In J. Cassidy & P. R. Shaver (Eds.), *Handbook of attachment: Theory, research, and clinical applications* (pp. 671-687). New York, NY US: Guilford Press.

- Institut de la Statistique du Québec (2013). Nombre de divorces et indice synthétique de divorcialité, Québec, 1968-2008. Repéré à : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/etat_matrm_marg/6p4.htm
- James, B. & Gibson, C. (1991). Supervising visits between parent and child. *Family and conciliation courts review*, 29(1), 73-84.
- Johnston, R. J. & Roseby, V. (1997). *In the name of the child: A developmental approach to understanding and helping children of conflicted and violent divorce*, New York: The Free Press.
- Jourdan-Ionescu, C., Ionescu, S., Bouteyre, E., Roth, M., Méthot, L. & Vasile, D. (2011). Résilience assistée et événements survenant au cours de l'enfance : maltraitance, maladie, divorce, décès des parents et troubles psychiatriques des parents. Dans S. Ionescu (Ed.) *Traité de résilience assistée* (pp. 155-246) Paris : Presses universitaires de France.
- Julien, G. (2004). *Aide-moi à te parler! La communication parent-enfant*. Montréal : Éditions de l'Hôpital Ste-Justine.
- Jurkovic, G. J., Morell, R. & Thirkield, A. (1999). Assessing childhood parentification: Guidelines for researchers and clinicians. Dans N. Chase (Ed) *Burdened Children: Theory, reseach and treatment of parentification* (pp. 92-113) Thousand Oaks (CA): Sage publications.
- La Ligue de l'Enfance de l'Estrie (2007). *Manuel de formation*. Document inédit.
- Lamb, M. E. (1978). Qualitative aspects of mother- and father- infant attachment. *Infant behavior and development*, 1, 265-275.

Lamb, M. E. (1997). L'influence du père sur le développement de l'enfant. *Enfance*, 50 (3), 337-349.

Le Bourdais, C., Lapierre-Adamcyk, E., & Pacaut, P. (2004). Changes in conjugal life in Canada: Iscohabitation progressively replacing marriage? *Journal of Marriage and Family*, 66, 929-942.

Le Goff, J.-F. (1999). L'enfant, parent de ses parents. Paris : L'Hamattan.

Le Goff, J.-F. (2005). Thérapeutique de la parentification: une vue d'ensemble. *Thérapie familiale*, 26(3), 285-298.

Le Petit Robert (2004). Paris: Dictionnaires Le Robert.

Main, M. & Solomon, J. (1986). Discovery of an Insecure-Disorganized/Disoriented Attachment Pattern. In T. B. Brazelton & M. W. Yogman (Eds). *Affective development in infancy* (pp. 95-124). Norwood, New Jersey : Ablex Publishing Corporation.

Miljkovitch, R., Pierrehumbert, B., Turganti, G. & Halfon, O. (1998). La contribution distincte du père et de la mère dans la construction des représentations d'attachement du jeune enfant. *Enfance*, 51(3), 103-116.

Ministère de la Famille et des Aînés (2008). *Guide relatif à l'organisation des services de supervision des droits d'accès (SDA)*. Québec: Direction des relations publiques et des communications, 25 pages.

Ministère de la Famille et des Aînés (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec, 635 pages.

Ministère de la Justice (2012). *Code civil du Québec*. Repéré à : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/sujets/glossaire/code-civil.htm>.

Ministère de la Justice (2012). Loi sur la protection de la jeunesse. Repéré à : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html

Ministère de la Justice (2004). *Rapport du Comité interministériel sur les services de supervision des droits d'accès*. Québec : Gouvernement du Québec, 146 pages.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2013). Loi sur la santé et les services sociaux. Repéré à : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html

Ministère de la Sécurité Publique (2011). *Statistiques 2009 sur la criminalité commise dans un contexte conjugale au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec, 25 pages.

Moss, E., Rousseau, D., Parent, S., St-Laurent, D. & Saintonge, J. (1998). Correlates of attachment at school age: maternal reported stress, mother-child interaction and behavior problems. *Child Development*, 69(5), 1390-1405.

Organisation des Nations Unies (ONU) (1990). *Chartes des droits de l'Enfant*. Repéré à : <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>.

Paquette, D. (2004a). La relation père-enfant et l'ouverture au monde. *Enfance*, 56 (2), 205-225.

Paquette, D. (2004b). Le rôle du père dans la capacité du garçon à gérer son agressivité. *Revue de psychoéducation*, 33 (1), 61-73.

Paquette, D. (2004c). Theorizing the father-child relationship: Mechanisms and developmental outcomes. *Human Development*, 47, 193-219.

Paquette, D. & Bigras, M. (2010). The risky situation : a procedure for assessing de father-child activation relationship. *Early child development and care*. 180 (1-2), 33-50.

Parlement du Canada (1998). *Pour l'amour des enfants : Rapport du comité mixte spécial sur la garde et les droits de visites des enfants*. Repéré à : <http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/SJCA/Studies/Reports/sjcarp02-f.htm>.

Pearson, J. & Thoennes, N. (2000). Supervised visitation : The families and their experiences. *Family an conciliation courts review*, 38(1), 123-142.

Pierrehumbert, B. (1992). La Situation Étrange. *Devenir*, 4, 69-93.

Pierrehumbert, B. (2005). Attachement à la mère et au père, intersubjectivité et utilisations d'informations publiques. *Psychothérapies*, 25 (4), 257-260.

Poirier, M.-A., Simard, M. & Beaudry, M. (1998). Recension critique de programmes de visites supervisées. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2 (1), 57-70.

Poussin, G. & Martin-Lebrun, E. (2011). *Les enfants du divorce* (2^e ed.), Paris: Dunod.

- Prior, V. & Glaser, D. (2006). *Understanding attachment and attachment disorders: Theory, evidence and practice*. London, GBR: Jessica Kingsley Publishers.
- Rainville, S. (2006). Encadrer les contacts parents-enfant. Dans F. Paquette, *À chaque enfant son projet de vie permanent : un programme d'intervention 0-5 ans* (pp. 59-70). Montréal : Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire.
- Schaffer, H. R. & Emerson, P. E. (1964). The development of social attachment in infancy. *Monographs of the society of research in child development*, 29(3), 1-77.
- Strauss, R. B. & Alda, E. (1994). Supervised child access, the evolution of a social service, *Family and conciliation court review*, 32 (2), 230-246.
- Strauss, R. B. (1995). Supervised visitation and family violence. *Family Law Quarterly*, 29 (2), 229-252.
- Suess, G. J., Grossmann, K. E. & Sroufe, L. A. (1992). Effects of infant attachment to mother and father on quality of adaptation in preschool: from dyadic to individual organisation of self. *International journal of behavioral development*, 15(1), 43-65.
- Tardif, G. Filion, L., Riendeau, M., Dumontet, D., Germain, R., Martimbault, B., Dupuy, C. & Laframboise, J. (2000). *Les visites supervisées*. Centre Jeunesse de Montréal.
- Tétrault, M. (2007). *De choses et d'autres en droit de la famille. Le nourrisson, la garde et les tribunaux : Quand la justice fait dans la périculture*. Sherbrooke : Les Éditions Yvon Blais.

- van IJzendoorn, M. H. & De Wolff, M. S. (1997). In search of the absent father. Meta-analysis of infant-father attachment: A rejoinder of our discussants. *Child Development*, 68, 604-609.
- van IJzendoorn, M. H. & Kroonenberg, P. M. (1988). Cross-cultural patterns of attachment: A meta-analysis of the strange situation. *Child Development*, 59, 147-156.
- van IJzendoorn, M. H., Sagi, A. & Lambermon, M. E. W. (1992). The multiple caretaker paradox: Data from Holland and Israel. In R. C. Pianta (Ed.), *Beyond the parent: The role of other adults in children's lives*. (pp. 5-24). San Francisco, CA US: Jossey-Bass.
- Veneziano, R. A. (2003). The importance of paternal warmth. *Cross-cultural research: The journal of comparative social science*, 37 (3), 265-281.
- Waters, E., et Deane, K. E. (1985), Defining and assessing individual differences in attachment relationship : Q-methodology and organization of behavior in infancy and early childhood, in I. Bretherton, et E. Waters (Eds), *Growing points of attachment theory and research* (p. 41-65), Monographs of the society for research in child development, 50(1-2, Serial n° 209).
- Youngblade, L. M., Parke, K. A. & Belsky, J. (1993). Measurement of young children's close friendship: A comparison of two independent assessment system and their associations with attachment security. *International journal of behavioral development*, 16 (4), 563-587.

Appendice A

Questionnaire sociodémographique et de perception de la relation père-enfant (Comtois, 2012)

Questionnaire sociodémographique et de perception de la relation père-enfant

Informations personnelles

- 1- Date de naissance (aa/mm/jj) : _____
- 2- Nationalité : _____
- 3- Niveau de scolarité : _____
- 4- Est-ce que vous occupez présentement un emploi? Oui : _____ Non : _____
- 5- Si oui, dans quel domaine/secteur travaillez-vous? _____
- 6- Date de naissance de votre enfant (aa/mm/jj) : _____
- 7- Si vous aviez à nommer deux forces de votre enfant, quelles seraient-elles?

- 8- Si vous aviez à nommer deux difficultés de votre enfant, quelles seraient-elles?

Informations sur le service

- 9- Date du début de l'utilisation du service (aa/mm/jj): _____
- 10- Cochez ce qui correspond à votre situation : Entente volontaire : _____ Jugement de la Cour : _____
- 11- Motif d'utilisation du service : _____

- 12- Fréquence du service (p. ex., aux deux semaines) : _____
- 13- Nombre d'heures par visite : _____
- 14- Si vous aviez à coter l'appréciation générale du service des droits d'accès jusqu'à maintenant, quelle cote donneriez-vous?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
↓									↓
Très insatisfait									Très satisfait

Commentaires à propos du service : _____

15- Si vous aviez à coter la qualité de la relation que vous entretenez avec votre enfant, quelle cote donneriez-vous?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

↓

Très
mauvaise
relation

↓

Très
bonne
relation

Expliquez en quelques mots le choix de votre cote : _____

Appendice B

Questionnaire pour l'intervenant(e) (Comtois, 2012)

Questionnaire pour l'intervenant(e)

1. Date de naissance (aa/mm/jj): _____
2. Sexe : Homme : _____ Femme : _____
3. Nationalité : _____
4. Depuis combien de temps êtes-vous intervenant pour le service de supervision des droits d'accès?

5. Indiquez votre cheminement scolaire

Niveau de scolarité	Titre du programme	Complété	Non complété

6. Avez-vous suivi des formations spécifiques en lien avec la supervision des droits d'accès? Oui__ Non__

Si oui, lesquelles? _____

7. Combien de fois avez supervisé cette dyade père-enfant?

1-5 : _____ 6-10 : _____ 11-15 : _____ 16-20 : _____ 21 fois + : _____

8. Si vous aviez à coter la qualité de la relation père-enfant dans cette dyade, quelle cote donneriez-vous?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
↓									↓
Très mauvaise relation					Très bonne relation				

Expliquez en quelques mots le choix de votre cote : _____

Appendice C

Outil de prise de notes et Grille d'évaluation de la qualité de la relation père-enfant (Comtois, 2012)

Grille d'observation pour les visites supervisées

(Comtois, 2012)

Nom du parent visiteur : _____

No. Dossier : _____

Nom de l'enfant : _____

Date : _____

Nom de l'intervenant : _____

Heure début : _____

Heure fin : _____

Arrivée du parent gardien : _____

Arrivée du parent visiteur : _____

Commentaires

CADRE	OUI	NON
Respect du local		
Respect de l'intervenante		
Respect du temps		
Respect des règles du milieu		

COLLATION (Heure début : _____ Heure fin : _____)

Pas de collation :

Contenu de la collation	
Contexte de la collation	

HYGIÈNE	Fréquence	Initié par		Supervision du parent				Intervention nécessaire		
		Parent	Enfant	Oui	Non	Oui	Non			
Laver les mains/bouche		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moucher		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Change couche/ Fais penser toilettes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Laver la table avant/après collation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Jeu	Initié par		Contexte du jeu
	Parent <input type="checkbox"/>	Enfant <input type="checkbox"/>	
	Parent <input type="checkbox"/>	Enfant <input type="checkbox"/>	
	Parent <input type="checkbox"/>	Enfant <input type="checkbox"/>	
	Parent <input type="checkbox"/>	Enfant <input type="checkbox"/>	

SÉCURITÉ/SANTÉEst-ce que le parent voit à la sécurité/santé de son enfant? Oui Non

Commentaires

<hr/> <hr/>

COMMUNICATION

Sujets de conversation initiés par le parent	
Sujets de conversation initiés par l'enfant	
Ton de voix du parent (général)	Doux et calme <input type="checkbox"/> Neutre/Sans émotion <input type="checkbox"/> Fort et sec <input type="checkbox"/>
Est-ce que le parent monte la voix pour la discipline?	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Fréquence :
Moment présent	Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté <input type="checkbox"/> Fréquence des non-respects :
Écoute active du parent quand l'enfant parle	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Propos tenus sur l'autre parent	Absent <input type="checkbox"/> Adéquat <input type="checkbox"/> Inadéquat <input type="checkbox"/>
Langage adapté à l'âge de l'enfant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Commentaires

<hr/> <hr/> <hr/>

AFFECTION ET CONTACTS PHYSIQUES

	Enfant → Parent	Parent → Enfant
Becs		
Câlins		
Surnoms		
Caresses/Chatouille		
Autres :		

DISCIPLINE ET ENCADREMENT

	OUI	NON
Le parent émet des consignes claires		
Applique des conséquences adaptées à la situation		
Le parent est constant dans les consignes. Il n'y a pas de changement soudain.		
Réactions de l'enfant aux consignes		

CADEAUX

	OUI	NON	Description du cadeau/ Contexte
Le parent offre un cadeau à l'enfant			
L'enfant offre un cadeau à son parent			

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ENFANT

	OUI	NON		OUI	NON
Souriant			Calme		
Enjoué			Agressif		
Énergique			Fatigué		
Taquin			Nerveux		
Agitation motrice			Timide		
Autres :			Autres :		

Commentaires

Interventions	Réaction du parent à l'intervention

Départ du parent visiteur : _____

Départ du parent gardien : _____

Retour avec le parent visiteur : _____

Commentaires

ÉVALUATION GÉNÉRALE DE LA QUALITÉ DE LA RELATION PÈRE-ENFANT

1- COMMUNICATION

 N/A

1	2	3
<p>Manque d'équilibre entre parler/écouter.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'un ou l'autre parle en tout temps laissant peu/pas de place à l'autre dans les discussions. ○ Discours parallèle ○ Absence de discussion ○ Plusieurs silences créant un inconfort/malaise <p>Incohérence importante dans le discours du parent</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Verbal ○ Non-verbal <p>Discours inapproprié du parent (malgré les interventions)</p>	<p>Équilibre entre parler/écouter parfois adéquat, parfois inadéquat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le discours peut parfois être parallèle, mais pas la majorité du temps. ○ Quelques silences créant un inconfort/malaise <p>Communication non-verbale parfois adéquate, parfois inadéquate.</p> <p>Discours inapproprié du parent (cesse après les interventions)</p> <p>Communication parfois adaptée, échanges parfois satisfaisants</p>	<p>Bon équilibre entre parler /écouter.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le parent et l'enfant initient des échanges verbaux de part et d'autre. ○ La discussion coule bien et est harmonieuse. ○ Quand l'un parle, l'autre écoute. <p>Communication non-verbale adéquate</p> <p>Discours approprié du parent (aucune intervention n'est nécessaire)</p>

2- AFFECTION

 N/A

1	2	3
<p>Le parent ou l'enfant n'initie aucune marque d'affection ou de contacts physiques.</p> <p>Distance physique importante entre le père et son enfant pendant la rencontre. Se tiennent loin l'un de l'autre. Malaise lorsqu'ils sont prêts physiquement.</p> <p>L'un ou l'autre refuse <i>catégoriquement</i> les marques d'affection.</p> <p>Le parent ou l'enfant force les contacts physiques.</p> <p>L'ambiance émotionnelle est froide, agressive ou neutre (sans émotion)</p> <p>Le père initie des contacts physiques inappropriés.</p>	<p>Quelques marques d'affection ou de contacts physiques initiés par le parent ou l'enfant. Il y a parfois une distance physique, parfois une proximité physique.</p> <p>L'ambiance émotionnelle est changeante. (parfois agréable, parfois désagréable)</p>	<p>Plusieurs marques d'affection ou de contacts physiques pendant la rencontre initiés mutuellement par le parent et l'enfant.</p> <p>Proximité physique tout au long de la rencontre. Ils sont à l'aise à être l'un prêt de l'autre.</p> <p>Les contacts physiques entre le père et l'enfant ne sont pas forcés ou inappropriés</p> <p>L'ambiance émotionnelle est chaleureuse et agréable</p>

3- PLAISIR

 N/A

1	2	3
<p>Pas ou très peu de plaisir évident.</p> <p>Peu d'interactions positives dans les jeux.</p> <p>Ennui perçu de la part du parent ou de l'enfant.</p> <p>Absence de jeu partagé</p> <p>Le parent est incapable de d'encourager l'imaginaire de l'enfant /de faire preuve de créativité</p> <p>La dyade n'est pas en mesure d'avoir du plaisir lors des jeux sans jouets.</p>	<p>Les moments de plaisir et d'ennui sont partagés dans la rencontre.</p> <p>Quelques moments de plaisir dans le jeu</p>	<p>Plaisir évident à être et jouer ensemble</p> <p>Interactions positives dans les jeux.</p> <p>Le parent a la capacité d'encourager l'imaginaire de l'enfant/Fait preuve de créativité</p> <p>La dyade est en mesure d'avoir du plaisir lors des jeux sans jouets.</p>

4- RÔLES DE CHACUN

 N/A

1	2	3
<p>Renversement des rôles L'enfant ne joue pas son rôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Punitif/contrôlant avec le parent - Prend soin du parent <p>Le parent ne joue pas son rôle</p>	<p>Chacun joue son rôle, mais peut parfois en sortir. Chacun est en mesure de reprendre son rôle.</p>	<p>Rôles appropriés Le parent joue son rôle de parent et l'enfant joue son rôle d'enfant</p>

5- SÉCURITÉ/RÉCONFORT

 N/A

1	2	3
<p>L'enfant se réfère à l'intervenante en tout temps pour de l'aide ou pour se faire reconforter. Le parent n'arrive pas à reconforter l'enfant quand il pleure ou qu'il est en crise. (La détresse de l'enfant demeure la même ou augmente) L'enfant réclame sa mère – Incapable de se recentrer sur le jeu</p>	<p>L'enfant se réfère parfois à son parent, parfois à l'intervenante. Le parent arrive à calmer l'enfant quand il pleure ou qu'il est en crise, mais ne le reconforte pas complètement. L'enfant réclame sa mère – Capable de se recentrer sur le jeu</p>	<p>L'enfant se réfère à son parent en tout temps pour de l'aide ou pour se faire reconforter. Le parent arrive à reconforter l'enfant quand il pleure ou qu'il est en crise. L'enfant ne réclame pas sa mère.</p>

6- SENSIBILITÉ

 N/A

1	2	3
<p>Le parent n'est pas sensible aux besoins de son enfant. Il n'a pas la capacité de les décoder et d'y répondre adéquatement. – Plusieurs interventions Il n'est pas capable d'exprimer de l'empathie pour son enfant. Il n'est pas disponible pour son enfant.</p>	<p>Il fait quelquefois preuve de sensibilité à son égard. Il réussit parfois à décoder les besoins de son enfant et à y répondre adéquatement.- Quelques interventions Quelques fois disponible pour son enfant.</p>	<p>Le parent est sensible aux besoins de son enfant. Il a la capacité de les décoder et d'y répondre adéquatement. – Aucune intervention Il fait preuve d'empathie. Il est disponible pour son enfant</p>

7- DISCIPLINE ET ENCADREMENT

 N/A

1	2	3
<p>Le parent n'arrive pas à se faire obéir par son enfant lorsqu'il émet une consigne Manque de cohérence et de constance dans les consignes. Le parent n'émet aucune consigne, ne fait pas de discipline et n'encadre pas son enfant. Messages contradictoires entre le verbal et le non-verbal.</p>	<p>L'enfant obéit parfois à son père et lui désobéit à d'autres moments. Manque parfois de constance et de cohérence dans les consignes.</p>	<p>L'enfant obéit à son parent en tout temps. Le parent émet des consignes claires et les fait respecter. Fais preuve de cohérence et de constance dans ses consignes. Pas de messages contradictoires entre le verbal et le non-verbal</p>

8- EXPLORATION DE L'ENVIRONNEMENT /PRISE DE RISQUES

N/A

1	2	3
<p><u>Enfant sous-activé</u> Le parent n'encourage pas son enfant à explorer son environnement ou à prendre des risques faibles ou modérés. L'enfant n'est pas capable d'explorer son environnement, il reste collé à son parent, panique quand son parent n'est plus dans son champ de vision, etc. Surprotection de l'enfant : Le parent encadre trop la prise de risque ou la surprotection</p> <p><u>Enfant sur-activé</u> Le parent encourage trop son enfant à explorer son environnement ou à prendre des risques trop élevés pour son âge. L'enfant prend des risques trop élevés pour son âge, est impulsif, tombe souvent et se fait mal, etc. Manque de protection : Le parent n'encadre pas la prise de risque ou l'exploration, qui peut parfois être préjudiciable à l'enfant.</p>	<p>Le parent encourage parfois l'exploration de l'environnement. Le parent encourage parfois une prise de risques adéquate pour l'âge de l'enfant. Le parent encourage parfois une prise de risque inadéquate pour l'âge de l'enfant.</p>	<p><u>Enfant activé</u> Le parent encourage son enfant à explorer son environnement ou à prendre des risques modérés adaptés à son âge. Il est en mesure d'encadrer la prise de risque ou l'exploration de façon à assurer la sécurité de l'enfant. L'enfant se sent suffisamment à l'aise et en sécurité pour explorer son environnement.</p>

9- SCORE GLOBAL

 N/A

0-8	9-16	17-24
<p>La relation est pauvre et peu investie par chacun ou tendue. La relation est insécurisante pour l'enfant.</p>	<p>On dénote une ambivalence chez l'enfant quant à son sentiment de sécurité dans la relation. La relation est parfois bonne, mais il n'y a pas de stabilité.</p>	<p>La relation est riche et investie par chacun. La relation est sécurisante pour l'enfant. L'ambiance est agréable et perçue comme telle par le parent et l'enfant, c'est un beau moment de rencontre familial.</p>

Pour coter le score global, il faut additionner les cotes des huit autres aspects évalués dans la qualité de la relation.
La case N/A équivaut à 0.

*L'échelle « Exploration et prise de risques » est inspirée de la théorie de l'activation et de la Situation Risquée de Daniel Paquette (2004, 2010).

**Certaines échelles de cette grille sont inspirées de la *Grille d'interactions parent-enfant pour les périodes préscolaire et scolaire* (Moss & al., 1998).